

# Extraction minière du coltan dans la République Démocratique du Congo

*Comment les industries utilisatrices de Tantale peuvent contribuer à la reconstruction de la RDC ?*



*« Choisissons d'unir le pouvoir des marchés avec l'autorité des idéaux universels. Choisissons de réconcilier les forces créatives de l'entreprise privée avec les besoins des défavorisés et les exigences des générations futures »*

**Kofi Annan, Secrétaire Général des Nations Unies**  
**Le Pacte Mondial, les qualités de l'entreprise dans l'économie mondiale**

*« Parce que les dimensions économiques de la guerre civile ont été largement négligées, tant les gouvernements que la communauté internationale ont manqué des occasions substantielles de promouvoir la paix »*

**Paul Collier, ancien directeur, groupe de recherche sur le développement, Banque Mondiale**  
**Causes économiques d'un conflit civil et leurs conséquences pour la politique**

*« Faire en sorte que les riches de la RDC travaillent pour leur peuple et non contre lui, est un facteur vital pour arriver à une paix et un développement durable dans la région des Grands Lacs, et une question dont le Groupe Parlementaire Tous Partis s'est préoccupé depuis quelque temps. Je me réjouis donc d'apporter mon soutien à cette contribution originale et importante au débat »*

**Oona King, Député britannique, Président du Groupe Parlementaire Tous Partis sur Les Grands Lacs et la Prévention du Génocide**

## TABLE DES MATIERES

Remerciements .....	4
Liste des Abréviations .....	6
Glossaire .....	10
Préface .....	11
Résumé exécutif .....	12
Recommandations .....	14
1 Introduction .....	15
2.1 Présentation et propriétés .....	16
2.2 Utilisations .....	16
2.3 Diverses sources du tantale .....	17
2.4. Chaîne d’approvisionnement : les négociants .....	20
2.5. Chaîne d’approvisionnement : les sociétés de traitement .....	21
2.6. Chaîne d’approvisionnement : les utilisateurs finaux .....	21
Marque du produit .....	24
2.7 Le prix .....	25
2.8 La croissance prévisible de l’offre et de la demande du tantale .....	27
2.9 Les alternatives aux condensateurs ou tantale .....	29
3 La République Démocratique du Congo .....	29
3.1 Perspective historique .....	29
3.2 Le conflit .....	30
3.3 Evolutions politiques – le processus de paix .....	31
3.4 Exploitation des ressources .....	32
3.5 Le conflit actuel dans l’Est .....	33
3.6 La crise humanitaire .....	33
3.7 L’économie .....	34
3.8 Considérations humanitaires et droits de l’Homme .....	36
3.9 Les enfants soldats .....	37
4 La crise du coltan .....	39
4.1 Extraction minière du coltan .....	39
4.2 Le Coltan et la « viande du bush »-une combinaison mortelle .....	41
5 Les options : l’interdire ou l’acheter .....	42
5.1 Option 1 : Boycott du coltan d’Afrique Centrale .....	42
5.1.1 Le problème posé .....	42
5.1.2 La réalité .....	43
5.2 Option 2 : réglementation de l’industrie du coltan en République Démocratique du Congo .....	44
5.2.1 Le problème : l’impact potentiel sur l’industrie du tantale .....	44
5.2.2 Problèmes posés du fait de l’impact potentiel sur l’économie locale .....	45
5.2.3 Le problème : l’impact potentiel sur la faune et la flore .....	46
5.2.4 L’analyse .....	47
5.2.5 La réalité .....	48
5.3 La proposition .....	49
5.4 Engagement institutionnel supplémentaire .....	51

5.4.1 Nations Unies .....	51
5.4.2 Nouveau code minier pour la RDC .....	51
5.4.3 Les leçons qui peuvent être retenues de la régulation des diamants en Angola.....	52
6 La position de la réponse de l'industrie : une approche théorique.....	52
6.1 La position des industries utilisatrices de tantale, au long de la chaîne d'approvisionnement.....	53
6.2 Sphères d'influence .....	53
6.3 Les niveaux stratégiques de l'engagement.....	54
6.4 Liste chronologique des actions entreprises par le Global e-Sustainability Initiative, Vodafone et Fauna & Flora International en 2001-2003 .....	55
7 Conclusions et recommandations.....	57

## **LISTE DES TABLEAUX ET FIGURES**

Tableau 1	les producteurs de matières premières
Tableau 2	les négociants du tantalite membres du TIC
Tableau 3	les sociétés du traitement du tantale
Tableau 4	les principaux fabricants de condensateurs au tantale
Tableau 5	les principaux fabricants d'alliages supérieurs et leurs marque de produits
Tableau 6	les principaux constructeurs de moteurs d'avion
Figure 1	les sources de tantale en 2002
Figure 2	la production de tantale par pays
Figure 3	le prix moyen fin d'année du minerai de tantale de 1990 à 2002
Figure 4	la tendance des expéditions de matières premières et des expéditions des transformateurs
Figure 5	la chaîne d'approvisionnement : les actions et les bénéfices
Figure 6	la chaîne d'approvisionnement : le niveau des risques et des responsabilités

## ***Remerciements***

Les auteurs voudraient remercier très sincèrement les nombreuses personnes qui ont contribué à la recherche et à l'écriture de ce rapport. Beaucoup de nos collègues ne peuvent pas être nommés, mais leurs contributions ont eu une grande valeur. ***En remerciant toutes les personnes mentionnées ci-dessous, nous prenons acte du fait que ce rapport ne reflète pas forcément leur position.***

Nick Bates, Analyste politique des Grands Lacs, Ministère du Développement International, R.U.

Judith Chgwiddden, Directeur, Roskill Information Services Ltd

Paul Collier, professeur d'économie, Université d'Oxford

Jeroen Cuvelier, International Peace Information system

Ama Dadson, Coordinatrice, Global e-Sustainability Initiative (GeSI)

Guy Debonnet, Spécialiste de programme, Centre du Patrimoine Mondial, UNESCO

Jean Pierre d'Huart, WWF, Belgique

Dr Emmanuel de Merode

Paulo de Sa, Economiste Industriel Principal, Département des Mines, Banque Mondiale

Le personnel de Fauna & Flora International, en particulier : Ros Aveling, David Beamont, Martin Fisher, Jon Hutton, Tim Knight, Juan Pablo Moreias, Mark Rose et Jamison Suter.

Charlotte Grezo, Directrice de la Responsabilité d'entreprise, Vodafone Group Services Ltd

Robert Hepworth, Directeur, GrASP, PNUE

Simon Hicks, Hicks & Hayes

Dr Kes Hillman Smith, Coordinateur LEM pour l'UNESCO, le FNU, la RDC

Oona King, Député (RU), Président du Groupe Parlementaire Tous Partis sur la Région des Grands Lacs et la Prévention du Génocide

Finda Koroma, Président, FK Consulting Inc.

Kazuhide Kuroda, Responsable de la gestion des savoirs, Unité pour la Prévention des Conflits et la Reconstruction, Banque Mondiale

Dr Annette Lanjouw, Directrice du Programme International pour la Préservation des Gorilles

Jonas Moberg, Directeur de la Politique Opérationnelle, International Business Leaders Forum

Denise O'Brien, Pacte Mondial, Nations Unies

Ian Redmond, chef de l'équipe de soutien technique du GrASP, PNUE

John Schorah, Directeur Général, Rage plc

Ben Sheperd, Coordinateur, Groupe Parlementaire Tous Partis sur la Région des Grands Lacs et la Prévention du génocide

Hannah Taylor, UNON, avec le groupe des experts des Nations Unies

Chris Tuppen, Président, GeSI

Anneke van der Kolk, chargée de la Responsabilité d'entreprise, Vodafone Group Services Ltd

Anneke Van Woundenberg, chercheur principal RDC, Human Rights Watch

Judith Wickens, Secrétaire Général, Centre d'Etude International sur le Tantalum-Niobium

En mémoire de Karl Ruf, Jean Nlamba et Kambale Saambili. L'héritage de leur engagement survivra

## ***Liste des Abréviations***

**ADFL- Alliance des Forces Démocratiques pour la libération du Congo-Zaire.** Ces forces ont soutenu l'accèsion au pouvoir de Laurent-Désiré Kabila en 1997.

**ALIR- Armée pour la Libération du Rwanda,** est composée par les Interahamwe et les ex-FAR.

**AWF- African Wildlife Foundation,** ONG environnementale fondée en 1961. Elle opère dans huit pays pour préserver la vie sauvage et les terres vierges africaines. Elle est basée à Nairobi.

**CBV- Community Business Venture,** initiatives de développement et d'investissements pour stimuler, encadrer et soutenir les entreprises locales.

**RSE- Responsabilité Soci(ét)ale d'Entreprise**

**DDRRR- Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réhabilitation,** programme destiné aux milices armées en RDC.

**DFGF- Dian Fossey Gorilla Fund,** ONG pour la protection des gorilles de montagne

**RDC- République Démocratique du Congo,** ex-Zaïre

**ECA- Electronic Components, Assemblies & Material Association.**

**FAC- Forces Armées Congolaises,** forces gouvernementales sous le contrôle du Président à Kinshasa.

**Ex-FAR- anciennes forces armées rwandaises**

**FDD- Forces pour la Défense de la Démocratie,** Rebelles burundais en partie basés en RDC, opposés au gouvernement burundais.

**FLC- Front de Libération du Congo,** alliance temporaire entre les deux groupes rebelles soutenus par l'Ouganda ( MLC dans le Nord/Nord-Ouest et RCD-ML dans le Nord-Est).

**FFI – Fauna & Flora International,** ONG environnementale internationale fondée en 1903. Elle œuvre pour la conservation des espèces et cadres de vie en danger. Elle dispose d'une expérience considérable dans le travail avec le secteur privé et les opérations dans les zones en conflit ou post-conflit. Son siège est à Cambridge, R.U.

**GeSI – Global e-Sustainability Initiative,** Initiative des prestataires de service et des fabricants dans le domaine des technologies de l'information et des communications, soutenue par le Programme des Nations Unies pour l'Environnement et l'Union Internationale des Télécommunications. A travers le GeSI, l'industrie cherche à aider à améliorer l'environnement global et à accroître le développement humain et économique, apportant ainsi une contribution essentielle pour le développement durable.

**GrASP – Great Ape Survival Project**

**GSM – Global System for Mobile Communications**

**GPS – Global Positioning System**

**HRW – Human Rights Watch**, ONG internationale consacrée à la protection des droits de l’homme dans le monde.

**ICCN – Institut Congolais pour la Conservation de la Nature**, Ministère congolais de l’environnement et autorité des parcs nationaux.

**IGCP – International Gorilla Conservation Programme**, programme de protection des gorilles de montagne établi par FFI, AWF, et WWF et opérant dans le parc national transfrontière de Virungas avec du personnel d’Ouganda, du Rwanda et de la RDC.

**FAO – Organisation des Nations Unies pour l’Alimentation et l’Agriculture**, s’occupant de la production et de l’approvisionnement alimentaire particulièrement en ce qui concerne la sécurité alimentaire dans les pays pauvres ou en difficulté.

**FMI – Fonds Monétaire International**, une des institutions de Bretton Woods, établi en 1945 et basé à Washington, DC. Son rôle est de promouvoir le commerce international, la coopération monétaire et la stabilisation des taux de change.

**FNU – Fondation des Nations Unies**

**IPT – Independant Project Trust**, ONG pour la résolution des conflits basée à Durban, Afrique du Sud.

**IRC – International Rescue Committee**, organisation non sectaire, volontaire fondée en 1933. Elle fournit des services d’assistance, de protection et de relocalisation aux réfugiés et victimes de l’oppression et de conflits violents.

**IUCN – the World Conservation Union- (International Union for the Conservation of Nature and Natural Ressources)**, **Alliance Mondiale pour la Nature**, structure chapeau pour les organisations mondiales de protection de l’environnement et centre de la politique de protection de l’environnement.

**KBNP – Parc National Kahuzi-Biega**, site du patrimoine mondial de l’UNESCO dans l’Est de la RDC qui n’est plus sous le contrôle des autorités du parc car il est occupé par des mineurs de coltan et des milices.

**MLC – Mouvement de Libération Congolais**, autorités congolaises rebelles soutenues par l’Ouganda, contrôlant des secteurs du Nord et du Nord-Ouest de la RDC.

**MMSD – Mining, Minerals & Sustainable Development**, sous-groupe de l’Institut International pour l’Environnement et le Développement, en cours de rédaction d’un rapport global sur l’atténuation des impacts de l’activité minière.

**MONUC – Mission de l’Organisation des Nations Unies dans la République du Congo**, forces des Nations Unies de maintien de la paix ayant mandat de contrôler le cessez-le-feu, superviser le désengagement et le désarmement, démobiliser les enfants-soldats, organiser l’élimination des mines et munitions non explosées et faciliter le dialogue national pour la paix.

**MOU- Memorandum of Understanding**, protocole d’accord

**ONG – Organisation Non Gouvernementale.**

**OCDE – Organisation de Coopération et de Développement Economiques.**

**RBM – Ranger Based Monitoring**, surveillance et recherche sur l’environnement et le cadre de vie exercée par les gardes des parcs nationaux.

**RCD-Goma – Rassemblement Congolais pour la Démocratie** basé à Goma, autorités congolaises rebelles soutenues par le Rwanda contrôlant des secteurs dans l’Est de la RDC.

**RCD-ML – Rassemblement Congolais pour la Démocratie – Mouvement de Libération**, autorités congolaises rebelles soutenues par l’Ouganda contrôlant des secteurs dans l’Est de la RDC.

**SAP- Species Action Plan** , plan coordonné de recherche, actions de protection de l’environnement, établissement de politiques et de dialogue avec les parties-prenantes pour assurer la préservation d’espèces particulières.

**SOG – Sons of Gwalia** , Plus grande compagnie mondiale productrice de tantale, assurant plus de 60% des approvisionnements avec une expansion significative prévue. La matière est vendue à l’avance par des contrats à long terme et à prix fixé avec deux entreprises de traitement, H.C.Starck, Allemagne et Cabot Corporation, Etats Unis

**3G – Troisième génération** (téléphonie mobile)

**TIC – Centre d’Etudes International sur le Tantale-niobium**, association internationale, basée à Bruxelles, de compagnies impliquées dans la production, le traitement et l’achat de tantale et de niobium. Elle collecte et distribue de l’information et a plus de 80 membres.

**PNUD – Programme des Nations Unies pour le Développement**

**UNESCO – Organisation des Nations Unies pour l’Education, la Science et la Culture**, basée à Paris, créée en 1945 pour promouvoir les échanges d’idées, d’informations et de culture.

**UNHCR – Haut Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés**, s’occupe des personnes déplacées et des demandeurs d’asile.

**UNICEF – Fonds des Nations Unies pour l’Enfance**, basé à New York, établi en 1946 pour aider les gouvernements, particulièrement dans les pays en développement, à améliorer la santé et l’éducation des enfants et de leurs mères.

**UNITA – Uniao Nacional para a Independencia Total de Angola**, mouvement nationaliste angolais fondé en 1966 par Jonas Savimbi (mort en février 2002), impliqué dans le commerce des diamants « du sang » ou des « conflits ».

**UNON – Bureau des Nations Unies à Nairobi.**

**UNSC – Conseil de Sécurité des Nations Unies**, organe des Nations Unies responsable du maintien de la paix et de la sécurité qui peut demander aux Etats-membres de prendre des mesures économiques ou militaires pour la mise en œuvre de ses décisions.

**UPDF – Uganda People’s Defence Force**, forces armées gouvernementales ougandaises.

**WBCSD – World Business Council for Sustainable Development**, coalition basée en Suisse de 150 compagnies internationales, unies par un engagement partagé en faveur du développement durable par la croissance économique, l’équilibre environnemental et le progrès social.

**WCS –Wildlife Conservation Society**, ONG internationale basée au zoo du Bronx, combine les ressources des parcs naturels de New York avec des projets sur le terrain au niveau mondial.

**SMDD – Sommet Mondial sur le Développement Durable**, sommet de la Terre qui s’est tenu à Johannesburg en Afrique du Sud en septembre 2002.

**WWF – World Wild Fund for Nature**, ONG internationale établie en 1961, travaille pour sauver les espèces et habitats en danger.

## *Glossaire*

**Boulonneurs** : mineurs

**Condensateur** : ensemble d'une ou plusieurs paires de conducteurs séparés par un isolant pour emmagasiner une charge électrique.

**Chef de colline** : autorité locale au Rwanda et dans l'Est de la RDC

**Coltan** : nom africain pour un minerai contenant du colombium (ou niobium) et du tantale, d'où le nom coltan. Sable métallique noir qui existe dans les dépôts alluvionnaires ou fluviaux et est obtenu par tamisage, comme pour l'or.

**Comptoirs** : négociants de minerai autorisés

**(Le) Gosse** : le coltan se mesure avec une cuiller à dessert, quatre de celles-ci remplissent une petite boîte de conserve de lait concentré. Nom de marque à l'origine du lait concentré, « le gosse » désigne aujourd'hui la boîte elle-même.

**Interahamwe** : milice civile de l'armée du régime rwandais hutu qui a perpétré le génocide des tutsis en 1994. Après le génocide, elle s'est repliée en RDC où elle se comporte en hors la loi, milice itinérante avec de lâches liens d'allégeance aux troupes gouvernementales de la RDC. Elle cherche à renverser le gouvernement rwandais « d'unité nationale », ré instaurer un contrôle hutu et éventuellement terminer le génocide.

**Kadogos** : nom swahili pour « les petits », se réfère aux enfants-soldats

**Accord de Lusaka** : accord de cessez-le-feu pour une cessation des hostilités entre toutes les forces belligérantes en RDC, signé le 10 juillet 1997 à Lusaka en Zambie, par la RDC, l'Angola, la Namibie, le Rwanda, l'Ouganda et le Zimbabwe.

**Mai Mai** : nom générique pour plusieurs groupes de seigneurs de la guerre congolais, de chefs tribaux et de groupes de résistance totalisant des dizaines de milliers de combattants engagés dans la guerre contre les forces d'occupation et les autorités rebelles dans l'Est de la RDC.

**Marché spot** : marché dispersé dans lequel les prix sont déterminés transaction par transaction.

**Tantale** : minerai métallique bleu gris, rare, numéro atomique 73. Dense, durable, résistant à la corrosion et à la chaleur, avec capacité à stocker et relâcher une charge électrique.

**Patrimoine Mondial** : un site, une zone ou une structure naturel ou fait par l'homme, reconnu comme étant d'importance internationale remarquable et donc digne d'une protection spéciale.

## ***Préface***

Au moment où ce rapport est publié, il existe une réelle possibilité de venir en aide à la population de la République Démocratique du Congo (RDC) qui souffre depuis longtemps. Ce pays est riche en gisements miniers dont les revenus devraient être consacrés à la reconstruction d'un pays dévasté par la guerre.

Ce rapport dresse un tableau factuel de l'extraction du coltan, de son raffinage en tantale et de son utilisation ultime dans de nombreux types d'équipements. Ce rapport a été compilé et écrit par Fauna & Flora International (FFI). Sa publication a été financée par le GeSI (Global e-Sustainability Initiative)

En faisant faire ce travail, GeSI a choisi de ne pas suivre l'approche facile d'interdire l'utilisation du coltan, mais plutôt de soutenir le développement d'un système commercial contrôlé. En particulier, nous accueillerions favorablement une intervention économique positive et transparente qui, dans les cadres national et international pour la reconstruction de la RDC, soutiendrait le développement du cadre de vie locale, la stabilité sociale, la reprise économique et la protection de l'environnement.

L'atteinte de cet objectif nécessitera le soutien, et plus encore le partenariat, de toutes les parties impliquées dans la chaîne d'approvisionnement du tantale, des raffineurs aux utilisateurs finaux, ainsi que des institutions internationales et des ONGs concernées.

Les membres de GeSI sont prêts et disposés à prendre leur part à une telle initiative, et nous en appelons à une organisation internationale adéquate, indépendante de tout secteur industriel particulier, pour qu'elle prenne l'initiative de rendre ceci possible. GeSI continuera de soutenir le travail de FFI dans ce domaine et les membres de GeSI travailleront avec les compagnies de leurs chaînes d'approvisionnement pour s'assurer qu'elles se préoccupent de ce problème.

***Chris Tuppen***  
*Président, GeSI*

## ***Résumé exécutif***

Le tantale est un élément métallique rare et de valeur, deux fois plus dense que l'acier et hautement résistant à la chaleur et à la corrosion. Il peut emmagasiner et relâcher une charge électrique, propriété qui en a fait une matière essentielle pour les condensateurs dans des équipements électroniques miniaturisés et portables dont les téléphones mobiles. D'autres applications concernent les équipements chirurgicaux, les lames des turbines pour les avions et les réacteurs chimiques en chaîne.

Il est extrait dans plusieurs pays, dont l'Australie qui assure plus de 60% de la production mondiale. Il n'y a pas de marché centralisé pour le tantale et, à l'exception de la production des plus grandes mines qui est vendue, à l'avance, avec des contrats à prix fixes, aux principaux transformateurs de tantale, les prix sont déterminés par les négociants à chaque transaction.

En 2000, une demande accrue pour de nouveaux produits électroniques provoqua une pénurie de l'offre de tantale, précipitant une vague d'achats de panique et une augmentation massive des prix. Dans la RDC, ceci devint une ruée du style du Klondike dans les parcs nationaux, sites du Patrimoine Mondial, où le coltan, minerai contenant de la poudre de tantale, peut aisément être extrait en surface avec des pelles et des tamis. Les mines sont situées dans des secteurs, tenus par des rebelles, de la RDC ravagée par la guerre et appauvrie, où les factions en guerre sont responsables d'atrocités et les pays voisins ont été accusés d'atteintes aux droits de l'Homme à un degré sans précédent pour couvrir une exploitation systématique des minerais. Les camps des mineurs ont un impact massif sur la vie sauvage locale à cause de la chasse commerciale alimentaire, qui entraîne le massacre en gros d'espèces en danger comme le gorille de Grauer qui est maintenant menacé d'extinction.

Un Groupe d'Experts du Conseil de Sécurité des Nations Unies a publié quatre rapports sur l'exploitation illégale des ressources naturelles en RDC. Le troisième rapport, en octobre 2002, indique clairement que le secteur privé est partiellement responsable d'entretenir ce conflit basé sur les ressources, en achetant de la matière illégalement extraite – butin de guerre. Le Groupe a poursuivi ses investigations et a produit un autre rapport à l'automne 2003.

A la suite d'une importante couverture médiatique, l'attention publique s'est concentrée sur les utilisateurs de tantale les plus emblématiques et, en conséquence, le secteur des télécommunications mobiles est devenu le centre de l'attention.

Le boom des achats de panique a été suivi par un effondrement du marché en 2001. La chute des prix n'était pas due, comme cela a largement été dit, à une pression internationale pour boycotter le coltan, ni au développement de substituts au tantale, mais plutôt au fait que les compagnies utilisaient leurs stocks onéreux et n'avaient plus besoin d'acheter. Malgré une augmentation substantielle prévue de la capacité minière de l'Australie, il est probable que la demande de tantale continue à croître à un rythme élevé qui puisse à nouveau dépasser l'offre. C'est pourquoi des sources comme la RDC seront toujours d'importance stratégique. Plus grave, bien qu'il y ait eu un effondrement à court terme des prix du coltan provenant de la RDC, le coltan demeure une ressource essentielle dans l'Est du pays où le conflit continue entre différentes factions en guerre. L'impact sur les populations et sur l'environnement est ravageur.

Deux options sont examinées : (1) interdire le commerce de coltan en provenance de RDC ou (2) réglementer l'extraction et l'exportation du coltan. Les entreprises peuvent boycotter le tantale d'Afrique Centrale, ce qui est la solution la plus facile et la plus sûre, en particulier en terme de relations publiques. Il n'est pas nécessaire présentement d'acheter du coltan congolais en raison de l'utilisation des stocks importants constitués après la période d'achats de panique. Cependant, en raison de la contrebande et de la nature du marché mondial, il est quasiment impossible de garantir que les cargaisons de minerai acheté sur le marché spot ne contiennent pas de ce « coltan du conflit ». Les dénégations et les meilleures intentions peuvent se révéler difficiles à étayer, et les sanctions peuvent affecter négativement cette région frappée par la pauvreté qui a tant besoin d'investissements.

Les industries utilisatrices de tantale devraient envisager de soutenir la deuxième option : la réglementation. Une industrie congolaise du coltan réglementée serait bénéfique pour le développement ordonné du marché du tantale. Les industries utilisatrices de tantale pourraient encourager les transformateurs de tantale à établir un accord commercial à long terme, négocié dans la transparence, avec un collectif producteur de coltan congolais, qui paierait le juste prix du marché pour un produit acheté dans des conditions éthiques. Cette option pourrait contribuer de manière significative au processus de paix dans la région, car l'intervention des entreprises peut être une voie viable pour stabiliser un conflit qui a des racines économiques. Cette option est beaucoup plus complexe, ne serait-ce que parce qu'elle pose la question fondamentale de l'acceptabilité et du risque de faire des affaires dans une zone de guerre. Paradoxalement cependant, cette voie pourrait démontrer une plus grande responsabilité d'entreprise.

Les étapes nécessaires pour approfondir le concept de la réglementation de l'industrie du coltan sont détaillées dans ce rapport. Cela générerait une valeur maximale grâce à l'action collective, discutée et approuvée par les instances internationales. La mise en œuvre exigerait un engagement d'acheter un produit éthique (au prix du marché, et non à un prix supérieur) et la garantie de projets de développement et de protection de l'environnement.

## **Recommandations**

1. Toutes les industries utilisatrices de tantale devraient reconnaître qu'il y a sans aucun doute un lien direct entre l'exploitation illégale du coltan et le conflit en RDC.
2. Les entreprises utilisatrices de tantale, à titre individuel ou collectif, devraient déterminer le niveau de réponse au problème de l'extraction du coltan qui soit le plus approprié et réalisable.
  - 2a. *Toutes les industries utilisatrices portent une part de responsabilité, même faible, dans cette situation.*
  - 2b. *Le problème persistera tant que l'on fera commerce de coltan congolais.*
  - 2c. *Les démentis de tout achat sont dans la plupart des cas impossibles à prouver.*
  - 2d. *Les Nations Unies cherchent des manières de résoudre la crise et seront réceptives à toute proposition.*
3. Plutôt qu'être une menace, la crise du coltan peut être vue comme une chance d'aborder un sujet complexe en utilisant une approche innovante, qui peut devenir une démonstration exemplaire de responsabilité collective d'entreprise. Les industries utilisatrices de tantale peuvent se servir de :
  - 3a. *leur influence, tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour soit respecter un embargo, soit défendre l'examen du potentiel d'une industrie réglementée du coltan*
  - 3b. *la pression entre pairs*
  - 3c. *le soutien politique*
  - 3d. *leurs moyens financiers pour soutenir le développement local et la protection de l'environnement dans le cadre d'un programme plus important d'investissements pour la stabilité et le développement.*
4. L'élément le plus critique maintenant est le calendrier. Alors qu'il était impossible d'engager des activités au-delà du dialogue sous les conditions politiques précédentes, le soutien pour le processus de reconstruction congolais sous l'égide du Gouvernement d'Unité Nationale est maintenant opportun et urgent. A cet effet, nous proposons :
  - 4a. *qu'une organisation internationale appropriée soutenant une approche partenariale de la responsabilité d'entreprise, par exemple le Pacte Mondial des Nations Unies, diffuse largement ce rapport aux industries utilisatrices de tantale et autres institutions pertinentes, et organise une réunion pour obtenir un soutien plus large à cette initiative,*
  - 4b. *qu'à cette réunion, un groupe multi parties soit constitué pour faire progresser cette initiative,*
  - 4c. *que ce groupe soit composé de représentants du Gouvernement de la RDC, de la société civile, d'ONGs, du secteur privé et d'institutions internationales comme la Banque Mondiale (unité des activités minières et le directeur pays pour la RDC),*
  - 4d. *que le groupe devrait être en relation directe avec les Ministères du Commerce et du Développement pour les informer de cette initiative.*
  - 4e. *que ce groupe corresponde aussi directement avec les Ministères du Commerce et du Développement des gouvernements pour les informer sur l'initiative*

## ***1 Introduction***

Au printemps 2001, l'industrie de l'électronique et des télécommunications mobiles était soudainement approchée par des journalistes demandant quelles mesures elle allait prendre pour remédier au fait que ses produits alimentaient une guerre sanglante et mettaient en danger la vie sauvage en RDC. Les représentants de l'industrie se sont retrouvés « *dans une bataille pour limiter les retombées potentielles sur leur réputation à cause d'un sujet sur lequel ils n'avaient aucune visibilité* » (Silva, 2001).

A partir de 2001, une série de rapports du Conseil de Sécurité des Nations unies a clairement établi que le secteur privé avait joué un rôle essentiel dans la poursuite de la guerre en RDC. Les ONGs congolaises et internationales faisaient pression pour obtenir une réponse acceptable et des gros titres comme « *les gorilles que l'on tue pour fabriquer vos téléphones mobiles 3G* » s'étaient étalés dans la presse et sur Internet (3Gnewsroom.com, 2001).

L'extraction du coltan (un minerai contenant du tantale) en RDC est au cœur du débat. Bien que le coltan ne fasse plus l'objet de gros titres aussi importants, il continue d'être un sujet clé de préoccupation pour la population et l'environnement de la RDC et de la région des grands lacs.

Le but de ce rapport est de fournir une analyse exacte de ce qui se passe réellement derrière les gros titres, de retracer son développement et les événements clés des deux dernières années, et de présenter un ensemble de recommandations sur la manière dont les industries concernées pourraient choisir de faire face à cette situation.

Le rapport commence par décrire la matière en question, le tantale, et analyser les conditions de marché qui ont conduit à une hausse vertigineuse des prix en 2000. Même si la situation historique est décrite en arrière plan, l'accent est mis sur le marché actuel et prévu du tantale.

La deuxième partie fournit une information générale sur la situation politique, économique et sociale de la RDC en faisant particulièrement référence aux principaux rapports de recherche qui ont été publiés en 2002-2003. L'impact de l'extraction minière du coltan est décrit dans ce contexte socio-économique, en considérant le rôle qu'elle a joué dans le désastre humanitaire et environnemental qui a lieu dans l'Est de la RDC. La gestion équitable des ressources naturelles, dont le coltan, est essentielle pour le processus de paix.

En dépit de la publicité donnée et des rapports des Nations Unies, des ONGs et de la société civile, aucune action réelle n'a été entreprise par le secteur privé.

Le secteur privé international pourrait choisir d'ignorer la situation au prétexte qu'elle est trop éloignée et trop compliquée. Il y a cependant d'autres possibilités. Tout d'abord, les entreprises peuvent tenter d'assainir leur chaîne d'approvisionnement en boycottant le coltan congolais. En deuxième lieu, le secteur privé peut soutenir la création d'une industrie réglementée du coltan, comme catalyseur pour le développement économique et la stabilité politique.

La position des industries utilisatrices de tantale et leur impact potentiel sont considérés dans ce dernier scénario. Un cadre d'options pour différents niveaux d'engagement est présenté avec des recommandations réalistes. Il s'agit d'un véritable cas d'étude de responsabilité d'entreprise sur la ligne de front.

## 2 Le Tantale

### 2.1 Présentation et propriétés

Le tantale <sup>1</sup>(Ta) est un métal rare, de couleur bleu gris, de numéro atomique 73, et se trouve présent dans plus de 100 minéraux comme l'oxyde Ta<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. Sa forme la plus fréquente est la « tantalite ». La tantalite est très souvent trouvée avec d'autres éléments comme l'étain, le lithium, le titane, le thorium et l'uranium.

Ses hautes températures de fusion (2996°C) et d'ébullition (5425 °C) lui confèrent une résistance à la chaleur reconnue. Il est très résistant à la corrosion et est presque totalement insensible à toute attaque chimique, à des températures inférieures à 150°C.

Le tantale est deux fois plus dense que l'acier et est hautement résistant. Il est aussi fortement ductile et surpasse presque tous les autres métaux réfractaires pour les travaux d'usinage et de soudage. Ses autres propriétés sont la super-conductivité et un haut coefficient de capacitance, ce qui, en d'autres mots, signifie le pouvoir du tantale à emmagasiner et émettre une charge électrique. (Commerce Resources Corp., 2001 ; Roskill, 1999 ; Roskill, 2002 ; SOG, 2001.a ; TIC, 2001.a ; Uganda Gold Mining Ltd, 2001).

#### **RAPPORT CLE**

*Roskill, 2002*

**“The Economics of Tantalum” 8ème édition.**

### 2.2 Utilisations

Le tantale fut découvert en 1802 mais est resté sans usage commercial jusqu'au siècle suivant, quand le métal trouva un bref usage sous forme de fil, pour servir de filament incandescent dans les lampes, et ceci jusqu'à l'arrivée du fil tungstène, beaucoup moins cher. Il fallut attendre les années 40 pour trouver, dans la fabrication de condensateurs, des radars et des équipements militaires de radio communication, un débouché essentiel pour le tantale. Depuis, la demande n'a cessé de croître et les opportunités d'usage n'ont fait que se multiplier.

Les condensateurs à base de tantale sont aujourd'hui utilisés dans les téléphones mobiles, les caméras vidéo, les calepins électroniques, les « pagers », les équipements électroniques d'automobiles ainsi que les « playstations » où ils suppriment les pointes de tension et régulent le flot électrique. La capacitance exceptionnelle du tantale permet de réaliser des équipements électroniques de plus en plus petits, puissants et sûrs. Dans les circuits intégrés à haute performance, les supports à base de tantale préviennent l'écoulement moléculaire dans les contacts silicone – cuivre.

---

<sup>1</sup> En 1801, un minéral lourd et noir découvert en Amérique s'avéra contenir un nouveau minéral, qui fut appelé « Columbium ». Un scientifique suédois du nom de Eckberg, l'année suivante, découvrit un oxyde d'un autre nouvel élément. Cet oxyde, très difficile à dissoudre dans les acides et décourageant à travailler, fut nommé « tantale », par référence au dieu grec Tantale, pour qui la nourriture et l'eau restaient hors de portée (supplice de Tantale). En 1884, Rose crut découvrir dans cet oxyde un nouvel élément, qu'il appela « niobium », en souvenir de « Niobe », fille de Tantale. Il s'avéra que le niobium était identique au columbium. Une querelle d'experts sur le nom à employer s'ensuivit et se poursuivit, même si l'Union Internationale de Chimie Pure et Appliquée officiellement décida en 1950 que le nom correct était le niobium. Niobium et tantale furent pour la première fois séparés en prenant avantage de leur différence de solubilité. (Centre international d'Etudes sur le Tantale et le Niobium, 2001.a ; U.S. Geological Survey, 2001).

Le tantale est un composant important dans la fabrication des super-alliages, en particulier ceux utilisés pour les ailettes des turbines des moteurs de jets. Le tantale carbure est ajouté aux carbures frittés pour améliorer les propriétés mécaniques des outils métalliques de coupe.

Sa haute résistance à la corrosion fait du tantale un métal idéal pour la fabrication des équipements dans l'industrie chimique, les échangeurs de chaleur, les appareillages de protection pour les instruments, les garnissages de réacteurs, les instruments de laboratoire et les prothèses. (Commerce Resources Corp., 2001 ; Roskill, 1999 ; Roskill, 2002 ; Roulston, 2001 ; SOG, 2001.a ; TIC, 2001 ; U.S. Geological Survey, 2003 ; Uganda Gold Mining, 2001).

### 2.3 Diverses sources du tantale

a) Production minière (58%) : L'extraction des minerais contenant du tantale se fait de diverses façons : de l'extraction artisanale dans les zones affleurantes de dépôts alluviaux, en utilisant des pioches et pelles, en Afrique Centrale, aux grandes opérations australiennes d'excavations à ciel ouvert, en passant par les mines étayées souterraines canadiennes. Beaucoup de cette extraction est associée aux dépôts d'étain. La production minière de roches dures de tantalite a augmenté ces dernières années, particulièrement depuis l'épuisement des dépôts alluviaux comme source potentielle d'extraction.

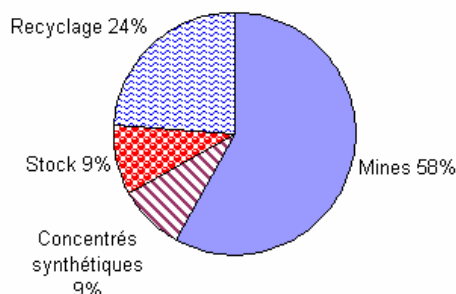
b) Concentrés synthétiques (9%) : dans le passé, le tantale associé à l'étain était considéré comme une nuisance, et donc extrait et rejeté. La montée des prix en 1979/80 a abouti, en Asie du sud Est, à l'extraction de forts tonnages de tantale à partir des décharges de scories d'affinage d'étain contenant du tantale (TIC, 2001.a). Les scories d'affinage d'étain sont traitées pour former un « concentré synthétique » dans lesquels les minéraux naturels sont « concentrés » pour augmenter le pourcentage de  $Ta_2O_5$ , ceci afin de diminuer dans les expéditions les charges énormes et inutiles de quartz et de sable (TIC, 2002b). En 1985, les concentrés synthétiques comptaient pour 77% des expéditions de tantale primaire. Plus tard, du fait de la diminution de revenus liés à la diminution de quantité et de qualité des scories d'affinage d'étain, ce pourcentage tomba à 57% en 1990, 32% en 1995 et aux alentours de 20% aujourd'hui (Roskill, 1999 ; TIC, 2002). Il existe aussi des problèmes de radioactivité avec les scories d'affinage d'étain, ce qui interdit dans ce cas la récupération du tantale (Roskill, 2002).

c) Recyclage (24%) : Près du quart de la production de tantale s'obtient à partir du recyclage des déchets liés à ses propres processus internes de traitement, ainsi que des rebuts contenant du tantale en provenance des produits de consommation. 2 à 5 % du tantale reste dans des concentrés, après extraction chimique ; ces concentrés sont ajoutés aux scories d'affinage d'étain et traités une seconde fois pour récupérer les extraits de tantale dits « internes ». Le mot « externes » concernera les extraits de tantale provenant des carbures frittés et de l'industrie électronique (TIC, 1996).

d) Réserves (9%) : entre 1952 et 1958, le gouvernement des États Unis a poursuivi un programme mondial d'achat de tantale avec l'intention d'encourager et augmenter la prospection minière et la production de minerais et de concentrés de « Columbiun-Tantale » (Cunningham, 1998 ; Uganda Gold Mining, 2001). La politique des services logistiques de la Défense (« Defense Logistic Agency ») est maintenant pour une réduction des réserves nationales stratégiques de ce minerai, ce qui se réalise à travers un plan progressif de mise au rebut. Les producteurs, établissements de traitement / raffinage et fabricants maintiennent aussi des stocks de tantale, sous toutes ses formes, afin de faire face aux fluctuations de la

demande d'approvisionnement du marché. Aujourd'hui, les stocks sont estimés représenter un total de plus de 3000 tonnes de Ta<sub>2</sub>O<sub>5</sub> (Roskill, 2002).

**Figure 1. les sources de tantale, en 2002**



Les producteurs clés du tantale sont listés ci dessous (Roskill, 2003 ; Roskill, 2002 ; U.S. Geological Survey, 2000) :

**Australie :** L'entreprise australienne « Sons of Gwalia » (SOG) est le plus gros producteur de tantale du monde, avec au moins 50 % du tantale primaire soit 30% du total mondial (primaire et secondaire), à travers ses mines de Greenbushes et Wodgina, situées à l'Ouest du pays. Un essor certain de l'entreprise est en cours. Il existe d'autres producteurs importants en Australie, comme « Tantalum Australia ».

**Brésil :** Le Brésil est le second producteur mondial de tantale après l'Australie avec une importante proportion de sa production générée par les « garimpeiros », des mineurs indépendants. La mine de « Paranapanema's Pitinga » est le plus gros producteur d'étain dans le monde avec une extraction associée conséquente de tantalite.

**Burundi :** Les gisements de tantalite du Burundi sont directement liés aux ressources de la région Est de la République Démocratique du Congo et à une extraction artisanale débutée en 1930. Ces artisans de la mine sont maintenant employés par la société COMEBU, société en participation avec des organisations locales et belges. COMEBU espère attirer des investisseurs afin d'augmenter sa production.

**Canada :** Tantalum Mining Corp. (Tanco), propriété de la société US Cabot Corp., produit la majorité du tantale canadien, dans sa mine souterraine du lac Bernic, dans le Manitoba. Toute la production de Tanco est envoyée à Cabot Corp. pour le traitement du minerai. Il y a aussi quelques autres larges producteurs et un grand nombre de projets de prospection, mais d'une façon générale, la part de production canadienne du tantale sur le marché mondial chute.

**Chine :** En 2001, la Chine réalisait 6 % de la production mondiale du tantale. Seulement un quart de cette production est exportée. On estime aujourd'hui, que pour les années à venir, vu la croissance de son industrie électronique, cette exportation va diminuer, et même que la Chine deviendra un pays importateur. On estime aussi que la Chine possède 12% des réserves mondiales de tantale.

**République Démocratique du Congo (RDC) :** Les minerais riches en tantalite sont nombreux à l'Est du pays. La majorité de la production est artisanale, et se réalise dans les conditions explicitées dans ce rapport. On estime que la RDC devrait posséder d'importantes réserves, mais l'instabilité politique actuelle et les difficultés d'accès ont suspendu la plupart de ses activités commerciales.

**Éthiopie :** Le gouvernement Ethiopien produit et traite les concentrés de tantalite dans une usine située dans la région de Kenticha. Des investissements sont recherchés pour développer ses opérations.

**Malaisie :** La production malaise de tantale est avant tout liée à l'exploitation de ses mines d'étain et des scories d'affinage résultant des fonderies d'étain, dont l'importance aujourd'hui diminue.

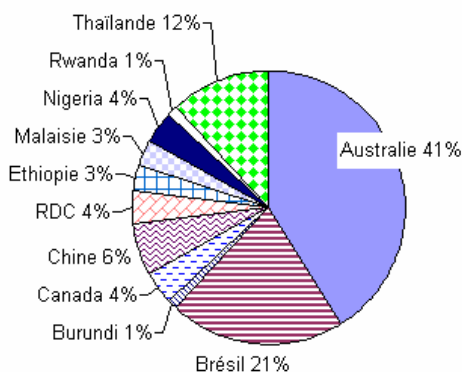
**Nigeria :** Il existe une profonde disparité dans les rapports de production de tantalite des différentes sociétés opérant dans le pays. Le gouvernement cherche à contrôler la production illégale et à attirer les capitaux étrangers pour augmenter sa production.

**Russie :** L'ex-Union Soviétique possédait les réserves de tantale les plus riches du monde . 98% de celles-ci sont à l'intérieur des frontières de la Russie d'aujourd'hui. Plus de la moitié de ces réserves ne sont pas exploitées par manque d'infrastructures et de développement industriel.

**Rwanda :** Les frontières du Rwanda traversent les sites riches en tantalite que l'on retrouve en RDC et au Burundi. La majorité de la production provient d'une extraction artisanale sous le contrôle de la société REDEMI, propriété du gouvernement.

**Thaïlande :** Colombite et tantalite sont extraites des minerais de cassitérite le long de la côte Ouest du pays. Si l'on ajoute la transformation des scories d'affinage de l'étain, la Thaïlande peut être considérée comme un important producteur, même si son importance mondiale, comme celle de la Malaisie, est en train de chuter. Les principales sociétés sont HC Starck (Thaïlande) et Thaisarco.

**Figure 2. la production de tantale par pays, en 2001**



Les autres pays qui ont des gisements de tantale ou produisent de la tantalite sont : l'Afrique du Sud, l'Angola, l'Arabie Saoudite, l'Arménie, l'Argentine, la Bolivie, le Congo Brazzaville, la Côte d'Ivoire, l'Égypte, l'Espagne, les Etats Unis, la Guinée Équatoriale, l'Estonie, la Finlande, la France, le Ghana, le Groenland, la Guyane, l'Inde, l'Irlande, le Kazakhstan, la Mongolie, le Mozambique, la Namibie, la Norvège, l'Ouganda, le Portugal, le Sierra Leone, le Tchad, l'Ukraine, le Vénézuéla et le Zimbabwe (Roskill, 2002). Les principaux développements dans ces pays ont été :

**Mozambique :** Le projet de production de tantale tenu par la société Marropino est dans sa phase finale de mise en service, et devrait pouvoir produire annuellement jusqu'à 45 tonnes (100,000 lbs) de métal contenant de la tantalite. Cette société minière deviendrait alors la troisième plus grande société mondiale d'extraction de ce minéral.

**Namibie :** Camec a commencé l'exploitation des mines, et a un contrat d'exportation vers Hong Kong.

**Arabie Saoudite :** Tertiary a d'énormes ressources et devrait produire annuellement 270 tonnes (600 000 lbs) (Roskill, 2002)

**Tableau 1. Les producteurs de matières premières**

Nom de la société	Pays
Angus & Ross plc (possédée à 20% par Cabot, qui a les droits pour acheter 50% de sa production)	Royaume-Uni
BEH Minerals Sdn Bhd Malaysia Cambior Inc	Canada
CBMM Brazil	Brésil
Commerce Resources Corp	Canada
Ethiopian Mineral Development Enterprise	Éthiopie
Haddington International Resources Ltd	Australie
Leo Shield Exploration Ghana Ltd	Australie
Malaysia Smelting Corp	Australie
Mamore Mineracao e Metalurgica Ltda	Brésil
Metallurg International Resources	États Unis
Mineracao Catalao de Goias Ltda	Brésil
New Millenium Resources	Australie
Nigerian Mining Corp	Nigeria
SA Minerals Ltd Partnership	Thaïlande
Sons of Gwalia	Australie
Tanco (Tantalum Mining Corp of Canada)	Canada
Tantalum Australia Operations Pty Ltd	Australie
Tertiary Minerals plc	Royaume-Uni
Thailand Smelting & Refining (Thaisarco)	Thaïlande

(Commerce Resources, 2003 ; TIC, 2002 ; TIC, 2003)

#### 2.4. Chaîne d'approvisionnement : les négociants

Les négociants interviennent aussi bien entre les producteurs de minerais et les sociétés de traitement qu'entre les sociétés de traitement et les fabricants de produits manufacturés. Il s'est avéré difficile d'estimer l'importance de cet aspect particulier de l'industrie : de ce fait, la liste des membres du centre d'études du « Tantalum – Niobium International » ou TIC semble être la meilleure source d'information. Cependant, il est raisonnable de penser que tous les négociants ne sont pas membres.

**Tableau 2. Les négociants de tantalite membres de TIC**

Nom de la société	Pays
A&M Minerals & Metals Ltd	Royaume-Uni
Chori Co Ltd	Japon
Di Assets	Royaume-Uni
Euromet	Royaume-Uni
Metherma GmbH	Allemagne
MIC Japan	Japon
Osaka trading Co Ltd	Japon
Pacific Ores Metals & Chemicals Ltd	Chine
Plazaminerals	Suisse
Sogem	Belgique
Speciality Metals Company SA	Belgique
Standard Resources Corp	États Unis
Trademet	Belgique

(TIC, 2003)

## 2.5. Chaîne d’approvisionnement : les sociétés de traitement

L’extraction et le raffinage du tantale à partir du minerai produisent le métal sous forme de poudre, qui est ensuite traitée pour fournir du fil, des plaques ou rubans.

Les compagnies les plus importantes impliquées dans le raffinage du minerai sont la société américaine Cabot Corporation, la société allemande H.C. Starck (une filiale de Bayer) et les sociétés chinoises propriétés du gouvernement (Michaluk et al, 2000). Faire référence à la liste des membres de TIC, en y ajoutant quelques informations en provenance des Chambres de Commerce, permet de se construire une vision plus claire du nombre de compagnies impliquées (2003).

**Tableau 3. Les sociétés de traitement du tantale**

Nom de la société	Pays
Al Silmet	Estonie
Cabot Supermetals	États Unis
Cabot Supermetals KK	Japon
Conghua Tantalum & Niobium	Chine
Duoluoshan Sapphire Rare Metal Co	Chine
Exotech	États Unis
F&X Electro-Materials Ltd	Chine
HC Starck – V Tech Ltd	Japon
HC Starck (Thailand) Co Ltd	Thaïlande
HC Starck GmbH & Co KG	Allemagne
HC Starck Inc	États Unis
Juijiang Tanbre Smelter	Chine
King Metallurgical Industry Co Ltd	Chine
Metallurg International Resources	États Unis
Mitsui Mining & Smelting Co Ltd	Japon
NAC Kazatomprom (Ulba Metallurgical)	Kazakhstan
Ningxia Non-ferrous Metals Smelter	Chine
Niotan Inc	États Unis
NW Inst. Non-Ferrous Metals Research	Chine
Reading Alloys	États Unis
Reference Metals Company Inc	États Unis
Solikamsk Magnesium Works	Russie
Treibacher Industrie AG	Autriche
Wah Chang USA WC Heraeus GmbH	Allemagne
ZhuZhou Cemented Carbide Works	Chine

(TIC, 2003)

## 2.6. Chaîne d’approvisionnement : les utilisateurs finaux

L’industrie électronique est de loin le plus important utilisateur de tantale (jusqu’à 60%), en achetant de la poudre, du fil et des feuilles minces, pour la fabrication de condensateurs électroniques (Roskill, 1999 ; Roskill, 2002 ; TIC, 1998). Les applications sont très variées : on peut trouver ainsi, entre autres, certains appareillages médicaux, comme les sonotones et les pacemakers, les ordinateurs portables, les téléphones mobiles, les « play-stations » et les caméras numériques (TIC, 2003).

Les condensateurs au tantale sont fabriqués à la suite d’une longue chaîne de traitements et trouvent une grande variété d’applications :

- Condensateurs électrolytes secs, monoblocs et puces au tantale : Il s'agit du type de condensateurs de loin les moins chers et les plus utilisés, qui permettent un haut degré de miniaturisation et que l'on retrouve dans les systèmes de contrôle des moteurs de voitures, les ordinateurs, les appareils photos et vidéos ainsi que les téléphones.

- Condensateurs électrolytes humides : Le volume d'applications est plus faible : aérospatiale, systèmes de contrôles des armes et industrie pétrolière (en chute).

- Condensateurs à plaques : il s'agit du type le moins fréquent d'application : équipements Haute Tension.

La demande grandissante de condensateurs n'a pas eu un impact équivalent sur la consommation du tantale puisque les améliorations techniques du traitement de la poudre de tantale, conduisant notamment à une augmentation de sa capacitance, ont permis la fabrication de pièces plus petites, donc nécessitant moins de métal. Il y a toutefois des indicateurs montrant que cet état de fait s'est quelque peu stabilisé.

En 2000, la production mondiale de condensateurs au tantale a atteint un pic de production de 24 milliards d'unités. En accord avec la tendance du marché, la production a chuté en 2001, a repris en 2002, et est prévue d'augmenter de 9 à 10% par an jusqu'en 2005 (Roskill, 2002).

**Tableau 4. Les principaux fabricants de condensateurs au tantale**

Nom de la société	Pays	Fabriqués par / pour
AVX Ltd AVX Corp	Royaume-Uni États Unis	Distributeur pour Kyocera ; le Japon fabrique dans 27 sites à travers le
Bourns Inc	États Unis	Fabrication à Taiwan
Elna	Japon	participation avec Lelon Electronics (Taiwan) ; fabrication au Japon et en Chine
Epcos AG	Allemagne, Japon	Affaire en participation avec Siemens et Matsushita ; fabrication en Allemagne, au Portugal, en République Tchèque et en Chine.
Fujitsu Media Devices Ltd	Japon	Possède une filiale aux États Unis ; fabrication au Japon.
Hitachi AIC	Japon	Fabrication au Japon
Kemet Electronics Corp	États Unis	Plus grand producteur mondial de condensateurs monoblocs au tantale, fabrication aux États Unis et au Mexique
Matsushita Electronic Corp	Japon	Fabrication au Japon
NEC Tokin	Japon	Fabrication au Japon
Nichicon Corp	Japon	Possède aussi une filiale aux États Unis, fabrication au Japon et aux États Unis
Ningxia	Chine	Fabrication en Chine
Nippon Chemicon	Japon	Fabrication au Japon
North American Capacitor Co	États Unis	Fabrication aux États Unis
Panasonic Industrial	Japon	Divers
Partnic Ltd	Royaume-Uni	Fabrication en Corée et au Vietnam
Sanyo Electronic Components	Japon	Fabrication au Japon
Shenzen Capacitors Industrial Ltd	Chine	Fabrication en Chine
Vishay Intertechnology Inc	États Unis	Accord de Coopération avec China Non-Ferrous Metals Industry Corp ; fabrication aux États Unis, en République Tchèque, en France, en Allemagne, en Israël, au Mexique, à Taiwan, au Japon et au Portugal

(Roskill, 2002 ; TIC, 2003)

L'industrie des télécommunications est un important consommateur de condensateurs au tantale (environ 18% des unités vendues de par le monde).

Il n'a pas été possible de déterminer la part relative des autres utilisateurs de ces condensateurs (Global Sources, 2001).

Les condensateurs au tantale supportent les contraintes de miniaturisation et jouissent d'une charge électrique longue durée.

Ericsson a été pionnier dans la fabrication de petits équipements électroniques n'utilisant pas le tantale et le nombre des condensateurs utilisés par les autres équipementiers, dont Motorola et Nokia, décroît.

Cette chute d'utilisation n'est pas compensée par l'augmentation du nombre de petits équipements électroniques fabriqués.

Notons que les téléphones GSM (Global System for Mobile), qui utilisent une transmission « multi lots » et les appareils « 3G » ou de troisième génération, qui nécessitent les hautes capacités fournies par le tantale, ont déclenché une reprise de la demande (Roskill, 2002).

Les facteurs de croissance de la demande en condensateurs dans le marché des PC sont, entre autres, le remplacement des écrans traditionnels par des écrans LCD plats, la demande croissante d'assistants personnels ou PDAs (Personal Digital Assistants) avec reconnaissance de voix et présentation de résultats de meilleure qualité (Roskill, 2002).

Les unités de sauvegarde informatique offrent un créneau de croissance, de même que les appareils photos et vidéo numériques.

Les accessoires électroniques d'automobiles, comprenant l'instrumentation de contrôle des moteurs et de la conduite, les systèmes de navigation comme le GPS (Global Positioning system), les systèmes de prévention contre les collisions de même que les appareils de lecture de la signalétique autoroutière, participeront tous à l'augmentation de la demande des condensateurs (Roskill, 2002).

On peut citer comme autres applications électroniques les filtres d'ondes acoustiques de surface (SAW), les puces d'accès aléatoires dynamiques aux mémoires électroniques, les puces semi-conducteurs et les écrans à cristaux liquides.

Les sociétés clés dans ce champ d'applications sont :

Mitsubishi Materials, Fujitsu Media Devices, Epcos, Texas Instruments, Applied Materials Inc., Samsung, NEC, Hitachi, Toshiba, Matsushita et Advanced Micro Devices (Roskill, 2002).

Le tantale est de plus en plus utilisé comme un complément dans la fabrication d'alliages pour lesquels les propriétés de résistance à la chaleur et de résistance à la corrosion sont recherchées.

Des super-alliages sont ainsi conçus pour être utilisés à des températures supérieures à 800° et pour faire face aux chocs thermiques et aux tensions, et pour résister aux vibrations.

Les applications clés des super-alliages au tantale sont les turbines nécessaires à la production d'électricité et aux ailettes des turbines de réacteurs d'avions.

75% de la demande globale de ces super-alliages est pour ces ailettes : le secteur des applications civiles devant celui des applications militaires.

Le taux de croissance de la demande devrait, jusqu'en 2009, être de 3% par an (Roskill, 2002).

**Tableau 5. les principaux fabricants d'alliages supérieurs et leur marque de produits**

Nom du fabricant	Pays	Marque du produit
Allegheny Teledyne Inc	USA	-
Aubert et Duval	France	-
Cannon-Muskegon Corp	USA	CM
Carpenter Technology Corp	USA	Pyromet
Changcheng Special Steel Works	Chine	-
Daido Steel	Japon	-
Electrometal	Brésil	-
Electrostal	Communauté des Etats Indépendants	-
Firth Rixon Glossop	Royaume-Uni	-
Foroni	Italie	-
General Electric	USA	-
Rene Haynes International	USA	Hasteloy, HM
Howmet Exeter Alloys	Royaume-Uni	-
Krupp/VDM	Allemagne	Nimofor-Nicrofer
Metal Imphy	France	-
Midhani	Inde	-
Pratt & Whitney Aircraft	USA	Waspaloy
PRP/VDM	USA	-
Rolled Alloys Inc	USA	RA
Ross & Catherall Ltd	Royaume-Uni	-
Shanghai #5 Steelworks	Chine	-
Special Melted Products	Royaume-Uni	-
Special Metals	USA	Udimet, Inco, Incoloy, Monel, Nimonic
Sumitomo Metal Industries	Japon	-
Western Australia Speciality Alloys	Australie	-

(Roskill, 2002)

**Tableau 6. les principaux constructeurs de moteurs d'avions**

Nom du constructeur	Pays
Allied Signal	USA
General Electric	USA
Honeywell	USA
Ishikawazima-Harima Heavy Industries	Japon
Kawasaki Heavy Industries	Japon
Mitsubishi Heavy Industries	Japon
Motoren & Turbinen Union	Allemagne
Pratt & Whitney	USA
Rolls Royce / Allison	Royaume-Unis / USA
Snecma	France
Teledyne Continental Motors	USA
Turbomeca	France
Volvo Aero	Suède

(TIC, 2003)

L'industrie chimique utilise le tantale en raison de sa propriété de résistance à la corrosion. Les échangeurs de chaleur, les revêtements des réacteurs, et des conduits utilisent tous du tantale.

Cette propriété est aussi pertinente pour des applications médicales : le tantale entre dans la fabrication des pinces, des vis, des implants et des instruments chirurgicaux.

La société autrichienne Plansee GmbH et la société Californienne Ultramet font partie des sociétés clés du domaine.

Le tantale est utilisé pour des applications spécifiques (Roskill 2002) : filets en tantale pour la chirurgie corrective des hernies, plaques pour boucher des trous dans le squelette, bandages perforés et vis pour tenir ensemble les os cassés, fermoirs et agrafes chirurgicales pour fermer les vaisseaux sanguins, instruments chirurgicaux et dentaires, implants dentaires, mousse carbone revêtue de tantale pour remplacer les disques vertébraux dans la colonne vertébrale, composants de prothèses d'articulations, broches pour soutenir les os.

Le tantale est utilisé pour les lentilles d'appareils photos, les films filtrant les rayons X et les imprimantes à jet d'encre, en raison de l'indice élevé de réfraction son oxyde de tantale, de sa capacité à réduire l'exposition aux rayons X et de sa forte image de qualité. (TIC, 2003).

## 2.7 Le prix

Un concentré contenant du tantale peut contenir 10 à 40% de Ta<sub>2</sub>O<sub>5</sub>. Sa valeur commerciale est calculée en fonction de la teneur en oxyde de tantale (celle-ci peut-être aussi faible qu'un dixième du poids total du matériau) (TIC,2003)

*Il n'y pas de marché centralisé pour le tantale, donc les vendeurs fixent les prix sur la base de transactions individuelles.*

Le prix du stock du gouvernement américain est publié, et agit comme un indicateur. Les prix sont également disponibles sur les sites internet de diverses industries. La Charte du Centre d'Etudes Internationales sur le Tantale-Niobium, ainsi que les règles européennes de concurrence, et la réglementation américaine anti-trust empêchent ce centre d'études de négocier les prix.

Les calculs effectués par les chercheurs sont compliqués car ils n'indiquent pas si les cotations sont en poids de Ta<sub>2</sub>O<sub>5</sub> ou en poids de minerai brut.

Au cours des années 1970, une demande grandissante accompagnée du manque de minerai, a conduit à des d'achats et des stockages en panique, ce qui fit monter les prix à un niveau 10 fois supérieur au niveau normal, avec un record atteint vers 1979/80, à 118 dollars la livre.

Les transformateurs ont transféré ces prix surélevés sur leurs clients, entraînant une diminution de la demande et la recherche d'alternatives plus économiques.

La réduction des stocks accumulés contribua à une baisse temporaire des prix, et inversement à un nouveau manque qui conduisit à un prix record en 1988, bien que nettement plus bas ceux atteints précédemment. (Cunningham, 1998).

En 1991, Sons of Gwalia (Australie) passa des contrats long terme à prix fixe avec Cabot Corp. Et H.C.Starck. Ces contrats avaient pour but de sécuriser les approvisionnements de Cabot et Starck et de stabiliser le prix du tantale. (Lalor, 2001).

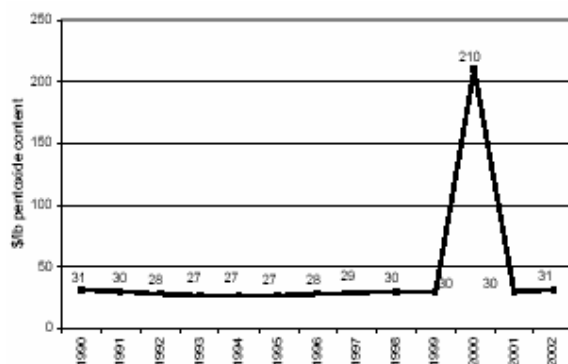
Différentes sources d'informations dont les services d'information Roskill et le bureau américain d'études géologiques indiquaient dans leurs publications que cela serait réalisé, mais le record de 2000/2001 explosa tous les booms précédents.

En 2000, l'industrie vit une demande sans précédent pour le tantale, exacerbée par des prévisions et des commandes zélées, et par la spéculation. (TIC,2002). Sons of Gwalia augmenta efficacement sa capacité minière Zogbi, 2001).

Ce qui commença comme une « petite pointe » (Terrell, 2000) augmenta de manière considérable jusqu'en décembre lorsque le minerai de tantale sorti du stock national de l'agence logistique de la Défense américaine atteignit 500 dollars la livre (la moyenne annuelle était de 219 dollars la livre) (USGS, 2001).

Les contrats à prix fixe de 40 dollars la livre, entre « Cabot and Starck » et « Sons of Gwalia », Roskill, 2002) étaient insuffisants pour satisfaire la demande et ces sociétés payèrent le prix du marché (prix spot) pour satisfaire leurs besoins excédentaires. Cette augmentation fut, bien sûr, transférée sur le consommateur.

Figure 3 Prix fin d'année moyen du minerai de tantale, 1990 à 2002 (basé sur : dollar/ livre de Ta<sub>2</sub>O<sub>5</sub>)



(Roskill, 2002)

Légende : \$ / livre de pentoxide

Les fabricants de condensateurs (tel que Kemet, qui venait juste d'ajouter 85,000 mètres carrés d'espace de production pour fabriquer des condensateurs au tantale) luttèrent pour maintenir leur marges bénéficiaires face à la flambée des prix des matériaux et face à des consommateurs moroses, ceci dans un climat général de ralentissement de l'économie et de l'industrie. (Demers, 2000).

Les délais de livraison enregistrés pour les condensateurs au tantale passèrent à six mois, et parfois même à un an (Ohr, 2000). Ceci conduisit inévitablement à un phénomène où les produits livrés étaient « dépassés » dans un contexte où des alternatives plus économiques étaient cherchées.

Aussi rapidement qu'il avait augmenté, le prix du tantale commença à descendre et le marché s'amenuisa en raison d'une combinaison de facteurs : non atteinte des prévisions de ventes des produits électroniques ralentissement économique général, besoin de vider les stocks et utilisation des matériaux livrés tardivement.

La lutte de Kemet culmina avec la réduction de 14% de ses effectifs en juillet 2001, ce qui fut le prix à payer de la correction sévère du marché (Metal Pages, 2001.b).

L'impact n'était pas limité à « Kemet » car la réduction des effectifs et de la production se manifesta tout au long de la chaîne d'approvisionnement.

Alors que le marché s'était re-stabilisé, les répercussions de ces hauts et bas continuèrent à être ressenties.

Des litiges apparurent entre « Cabot Corp » et « Kemet » tournant autour de la non-exécution des contrats d'achats conclus en 2000 pour l'achat de matériau les années suivantes.

« Cabot Corp » intenta un procès contre la société au sujet des obligations d'approvisionnement. (Levine, 2003a, b).

Le bureau américain d'études géologiques mentionne les prix de trois sources en Octobre 2002, comme s'établissant à 20-25 dollars, 20-30 dollars, 40-50 dollars par livre de Ta<sub>2</sub>O<sub>5</sub> contenu. (2003)

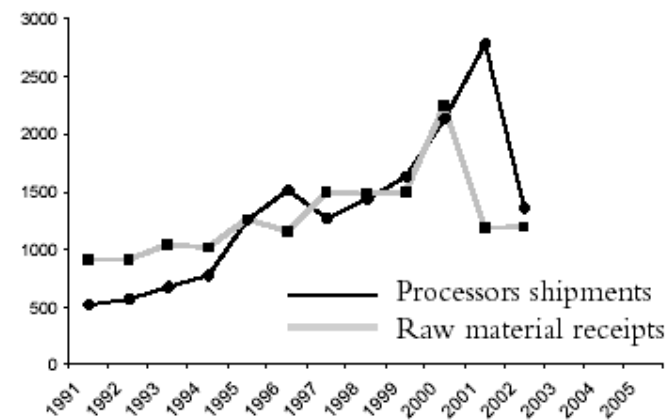
## 2.8 La croissance prévisible de l'offre et de la demande du tantale

Il y a une croissance annuelle moyenne de 8-12% dans la demande de tantale depuis environ 1995 (TIC,2003).

Dans le rapport 2002 « *The espace Economics of Tantalum* », les analystes de l'industrie, Roskill, indiquent que la croissance de la demande globale de tantale ces dernières années a été spécifiquement tirée par l'utilisation du condensateur, les équipements électroniques portables incluant les téléphones mobiles. La demande pour les téléphones mobiles, dont on attend une augmentation de 9 à 10% par an, va continuer à fixer le rythme.

Roskill croit, cependant, que les récents rapports indiquant une augmentation de la demande pourraient être exagérés, et que le sur-stockage de tantale a eu lieu à tous les niveaux de la chaîne d'approvisionnement. Les tendances sont montrées ci-dessous : (Roskill, 2003).

Figure 4. la tendance des expéditions de matières premières et des expéditions des transformateurs



Légende :

— Expéditions des transformateurs

— Matières premières réceptionnées

---

Les contrats de « Sons of Gwalia » (SOG) avec Cabot and Starck ont été renégociés en juin 2000, avec pour échéance 2005, et ceux-ci soulignent les expansions planifiées de SOG, dont le coût est estimé à 70 millions de dollars américains. (SOG, 2001.a ; Zogbi, 2001). La première phase d'expansion a commencé en mars 2003.

En décembre 2002, SOG annonça qu'il allait réduire sa production. Il avait constitué des stocks qu'il considérait suffisant pour amortir les fluctuations du marché.

Les investisseurs ne sont pas convaincus que seule l'augmentation de la productivité australienne rectifiera la situation.

« Resource Opportunities » indique que l'expansion de SOG « ne va parvenir à satisfaire la demande qui est en rapide augmentation » (Roulston, 2001).

Même SOG reconnaît la possibilité d'une autre crise d'approvisionnement.

Avec 10% de croissance, l'offre actuelle peut satisfaire la demande jusqu'à 2003.

Cependant, avec 20% de croissance, la demande va dépasser l'offre en 2003 de 861 tonnes nécessitant non seulement une expansion des mines existantes mais aussi le développement de nouvelles. (Metal Pages, 2001.c).

Les décisions d'investissement, cependant, peuvent dépendre de la confirmation des taux de croissance des industries consommatrices de tantale et pourraient être faites trop tard pour assurer un ajustement des capacités et de la demande dans un bon délai.

Roskill considère que les étapes de SOG devraient être adéquates pour satisfaire la demande jusqu'en 2005.

C'est pourquoi, cependant, des sources additionnelles seront nécessaires.

La production minière compte pour un peu plus de la moitié de l'offre totale de tantale et l'industrie dépend largement de matériaux secondaires et des stocks pour combler les écarts. (Roskill, 2002).

« Uganda Gold Mines Ltd » prévoit que les offres futures seront largement dépendantes de la disponibilité de minerais en provenance d'Afrique et de Russie.

Uganda Gold Mines a acquis trois licences de prospection en mai 2001 pour étendre ses opérations. (Metal Pages, 2001.d ; Uganda Gold Mines. Des extensions de capacités et la prospection sont également entreprises dans de nombreux autres pays qui n'avaient pas été des fournisseurs importants précédemment. (Ltd, 2001).

Les taux de croissance de tantale attendus jusqu'à 2010 dans les secteurs autres que celui de l'électronique sont estimés à :

- 1,3% par an pour les super-alliages dans l'aéronautique,
- 6% par an pour les super-alliages hors aéronautique
- 2% par an pour les biens résistants à la corrosion dans l'industrie chimique-médicale

- 2 à 3% pour des carbures cimentés 2-3% (Roskill, 2002 ; TIC, 1998).

## **2.9 Les alternatives aux condensateurs au tantale**

Il y a quatre types de condensateurs : céramique (70%), aluminium (20%), tantale (4%), et film (6%) (TIC,1998).

Le tantale est l'option la plus coûteuse (jusqu'à quatre fois le prix de la céramique) mais a la capacité la plus élevée, la plus grande stabilité, peut être utilisé pour faire des pièces de taille significativement plus petite et est le plus fiable dans une large gamme de températures. En dépit de ces caractéristiques, le tantale fait face à une forte concurrence sur le marché des condensateurs (Roskill, 2002).

Alors que les condensateurs en céramique ne peuvent pas être utilisés pour des applications de hautes capacitances, les condensateurs en céramique multi-couches (monolithiques) remplacent les vieux condensateurs en céramique pour des besoins en capacité plus bas et connaissent la croissance la plus forte dans l'industrie.

Les condensateurs électrolytiques en aluminium dominent le marché des grands condensateurs, bien que le tantale puisse supporter la chaleur plus efficacement que l'aluminium. (Roskill, 2002).

## **3 La République Démocratique du Congo**

La République Démocratique du Congo (RDC) est le troisième plus grand pays d'Afrique. Situé au niveau de l'Equateur, il est limitrophe de neuf autres Etats. Sa côte atlantique s'étire sur 37 kilomètres, à l'embouchure du fleuve Congo. La RDC bénéficie de nombreuses richesses naturelles, notamment minérales, le bassin du Congo accueillant la plus grande diversité d'espèces de toute l'Afrique tropicale. Sa population oscille entre 49 et 59 millions de personnes, réparties en une centaine d'ethnies différentes. La RDC est actuellement classée au 152<sup>ème</sup> rang de l'index du développement humain du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD), et régresse un peu plus chaque année. Le revenu moyen annuel est de 110\$, la plus grande majorité gagnant moins de 1\$ par jour (Oxfam et al., 2001).

### **3.1 Perspective historique**

La RDC est apparue en tant que telle à l'époque de la colonisation belge, au XIX<sup>ème</sup> siècle. Un Etat Libre du Congo fut créé sous le Roi Léopold II, en vue de faciliter l'exploitation des ressources naturelles et des populations locales. En moins de 20 ans, on assure que quelques 10 millions de personnes (peut-être la moitié de la population) disparurent, victimes de tueries, viols, négligences, malnutrition ou maladie (Hothschild, 1998). En 1908, le gouvernement belge prit le contrôle de la colonie et put ainsi réduire en partie les pires atteintes aux droits de l'Homme, alors qu'il continuait à exploiter les ressources naturelles du pays. Les bénéfices de son action furent faibles pour la population, en majorité rurale, dont la subsistance continuait à dépendre principalement de l'agriculture, de la pêche et du petit commerce local.

A l'indépendance en 1960, les espoirs de développement économique et d'un système politique plus équitable et démocratique sont balayés par la prise de pouvoir, suite à un coup

d'état, du chef de l'armée Mobutu Sese Seko. Durant ses trente ans de règne, le pays, rebaptisé Zaïre, souffre d'une mauvaise gestion et de corruption, ses ressources bénéficiant uniquement aux élites nationales et aux intérêts étrangers. Au cours des années 90, l'instabilité politique s'aggrave, en partie à cause de l'arrivée de centaines de milliers de réfugiés dans l'Est de la RDC, fuyant (ou ayant participé à) la guerre et le génocide perpétré au Rwanda en 1994. Les milices rwandaises Hutu, ou Interahamwe<sup>2</sup>, se regroupent alors sur le sol congolais. Les rebelles du Burundi et d'Ouganda font de même.

En 1997, Mobutu est finalement renversé par un mouvement rebelle venu de l'Est du pays, largement soutenu par les armées rwandaises et ougandaises. Ces rebelles, menés par Laurent Désiré Kabila, rencontrent peu de résistance et reçoivent même le soutien de la population lors de leur traversée du pays, jusqu'à la prise de la capitale en mai 1997. Le pays est alors renommé République Démocratique du Congo. Malgré cela, à peine un an plus tard, un nouveau conflit voit le jour, toujours dans l'Est du pays, entraînant une catastrophe humaine et environnementale dans de nombreuses régions.

### 3.2 Le conflit

La « deuxième guerre » de la RDC débute en août 1998, au moment où les relations entre le nouveau régime de Kinshasa et ses anciens alliés rwandais et ougandais se dégradent. Le Rwanda et l'Ouganda se plaignent en effet des incursions de rebelles venus du Congo sur leurs territoires, incursions que le nouveau gouvernement congolais n'arrive pas à contrôler, voire qu'il soutiendrait. En conséquence, le Rwanda et l'Ouganda apportent leur soutien à l'émergence d'un nouveau mouvement rebelle - le Rassemblement Congolais pour la Démocratie (RCD) – qui essaye sans succès de renverser le gouvernement de Kinshasa. L'armée du Burundi envahit également le pays, sous les mêmes prétextes que le Rwanda et l'Ouganda.

Dans l'intervalle, le gouvernement de la RDC fait appel au soutien d'autres pays voisins, tels que le Zimbabwe, l'Angola, la Namibie et le Tchad. Les gouvernements de ces pays dépêchent des armées en RDC, soi-disant pour maintenir la souveraineté d'un Etat africain dont les frontières avaient été violées. Pour compliquer encore plus la situation, un mouvement rebelle indigène, mené par Jean-Pierre Bemba, voit le jour dans la province nord de l'Equateur, nouant finalement des liens avec la faction ougandaise du RCD.

Au cours du conflit, le RCD se divise en deux factions, l'une soutenue par le Rwanda, l'autre par l'Ouganda, ce qui mène à d'autres changements d'allégeances et donne naissance à deux conflits entre les armées rwandaise et ougandaise, en 2000 et en 2002 à Kisangani. Kisangani étant comme par hasard l'un des centres principaux du commerce de diamants en RDC. Lors de la première « bataille » entre les deux armées, plus de 500 civils congolais furent tués, et les infrastructures et l'environnement subirent de graves préjudices, un fait devenu typique dans ce conflit.

---

<sup>2</sup> L'Interahamwe, forme la base de l'Armée pour la Libération du Rwanda (ALIR) et des *ex-Forces Armées (ex-FAR)*. Les FAR constituaient l'armée du régime Hutu au Rwanda, responsable du génocide Tutsi de 1994, la majorité des exactions étant imputable aux milices civiles, les Interahamwe. Les groupes fusionnèrent après leur départ forcé du Rwanda vers la RDC, et sont maintenant connus sous le nom d'Armée pour la Libération du Rwanda (ALIR), l'ALIR étant la branche armée du PALIR, le Parti pour la Libération du Rwanda. Son objectif est de renverser le gouvernement pro Tutsi du Rwanda, de rétablir le pouvoir Hutu, et si possible, d'achever le génocide (Département d'Etat des Etats Unis, 2001).

La région du Kivu (comprenant une nouvelle province du Nord-Est baptisée Ituri) est au centre des affrontements dans la vaste zone des Grands Lacs d'Afrique Centrale, où une myriade de conflits interconnectés se déroule :

- « Les guerres étrangères » - l'armée rwandaise en lutte contre les mouvements rebelles rwandais (l'Interahamwe), et l'armée du Burundi contre les rebelles burundais, le FDD (Forces pour la Défense de la Démocratie) ;
- « Les guerres civiles » - notamment le conflit entre le RCD et les rebelles Mai Mai ; le conflit entre le RCD et les milices banyamulenges ; les affrontements inter factions au sein même du RCD ; et plus récemment, un grave conflit inter ethnique entre les Hema et les Lendu dans le Nord-Est du Kivu (Ituri) ;
- Des conflits mineurs inter ethniques, voire même inter clans, récurrents, pouvant avoir un impact au plan national.

Certains de ces conflits durent depuis des dizaines d'années.

#### **RAPPORT CLE**

*Cellule de Crise Internationale, 2003*

#### **La région du Kivu : la pierre angulaire oubliée du conflit congolais**

En janvier 2001, le meurtre de Laurent Kabila à Kinshasa crée les conditions favorables pour un rétablissement de la paix, alors que son fils, Joseph Kabila, prend le pouvoir. Le conflit continue, mais la plupart des belligérants acceptent de revenir à la table des négociations.

### **3.3 Evolutions politiques – le processus de paix**

Un peu moins d'un an après le début de la seconde guerre, en juillet 1999, la plupart des armées concernées ratifient les Accords de Lusaka en Zambie.

Par ces Accords, les belligérants s'engagent sur l'adoption d'un cessez-le-feu immédiat, l'acceptation d'un dispositif de surveillance des Nations Unies, la MONUC, un désengagement de toutes les forces armées (incluant le dépôt immédiat des armes), la mise en œuvre d'un processus de Dialogue inter congolais, et l'avènement d'un gouvernement de transition.

La plupart de ces obligations ayant été respectées, malgré un processus de déploiement assez long de quatre ans, ces Accords sont complétés par des arrangements bilatéraux entre l'Ouganda et la RDC (à Sun City, en avril 2002), et entre le Rwanda et la RDC (à Pretoria, en juillet 2002). Les cessez-le-feu sont acceptés, et la plupart des armées étrangères se replient. C'est notamment le cas des forces armées du Tchad, de Namibie et d'Angola, alors que l'armée du Zimbabwe doit encore achever son retrait du Mbuji Mayi et du Lubumbashi, des zones riches en minéraux et en bois.

#### **RAPPORT CLE**

*Global Witness, 2002*

#### **Réseau : l'exploitation coloniale des ressources de la RDC par le Zimbabwe**

Les Nations Unies tentent alors d'encourager et de contrôler le retrait des troupes et la démobilisation des milices armées.

Mais, à part pour ce qui concerne la sauvegarde des populations civiles, la force reste trop faible pour avoir un impact sérieux sur la situation.

En décembre 2002, le Conseil de Sécurité des Nations Unies adopte la Résolution 1445, qui prévoit un accroissement du personnel militaire de la MONUC, passant de 5537 à 8700 hommes, afin que celle-ci puisse mieux jouer son rôle de contrôle.

La MONUC est également mandatée pour mener à bien le programme DDRRR, pour Désarmement, Démobilisation, Rapatriement, Réintégration et Réhabilitation.

Les chances de réussite de ce programme sont liées à l'établissement d'une paix durable dans le pays.

Il doit permettre d'identifier et d'éliminer toute « force négative » (comme l'Interahamwe et les Forces pour la Défense de la Démocratie – les FDD), mais son efficacité se limite à convaincre de petits groupes de rebelles de déposer les armes et de « rentrer chez eux ».

Sur le plan politique, le processus de Dialogue inter congolais permet d'établir un Gouvernement d'Unité Nationale, basé à Kinshasa.

En avril 2003 à Sun City, les différentes factions congolaises finissent par accepter le partage des pouvoirs.

Joseph Kabila conserve ainsi sa position de chef d'Etat, et chacune des principales factions est représentée par un vice-président (ils seront quatre au total).

Ce gouvernement d'unité, de transition, obtient un mandat de deux ans au cours desquels il devra mettre en place des institutions démocratiques et une armée commune, et préparer des élections nationales.

### **3.4 Exploitation des ressources**

Alors que les différentes armées étrangères justifient leur présence par le maintien de la sécurité, elles sont toutes accusées d'exploiter illégalement les ressources naturelles du pays. Depuis 2000, un Groupe d'Experts est mandaté par le Conseil de Sécurité des Nations Unies pour enquêter sur ces plaintes.

En avril 2001, ce Groupe rend un rapport dénonçant l'exploitation généralisée des ressources naturelles par les troupes étrangères.

Certains observateurs jugent ce rapport orienté, car il parle surtout d'exploitation « illégale » dans les provinces de l'Est, et préconisent des sanctions contre le Rwanda, le Burundi et l'Ouganda, tout en négligeant d'étudier plus avant la situation des territoires sous la responsabilité du gouvernement.

Un rapport complémentaire publié en novembre 2001, plus impartial, rend les mêmes conclusions sur l'existence d'un lien direct entre le conflit, la crise humanitaire et l'exploitation des ressources naturelles.

Le Groupe d'Experts est reconstitué et publie un rapport plus complet en octobre 2002, qui confirme l'exploitation généralisée des ressources et les pillages par toutes les parties impliquées dans le conflit. Il dénonce également des entreprises et des particuliers, dont le cas nécessiterait une enquête plus poussée.

#### **RAPPORT CLE**

*Nations Unies, 2002*

**Rapport du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles et autres formes de richesses en République Démocratique du Congo**

**(S / 2002 / 1146)**

Suite au rapport d'octobre 2002, le mandat du Groupe est de nouveau prolongé, et les gouvernements, les entreprises et les particuliers impliqués ont l'occasion de répondre aux allégations du rapport.

Un certain nombre d'autres rapports sur l'exploitation illégale des ressources sont publiés, qui arrivent tous aux mêmes conclusions que celles du Groupe d'experts des Nations Unies.

#### **RAPPORT CLE**

*Amnesty International, 2003*

**La République Démocratique du Congo :**

**Nos frères qui les aident à nous tuer - exploitation et atteintes aux droits de l'Homme dans l'Est**

#### **RAPPORT CLE**

*Groupe parlementaire inter partis sur la région des Grands Lacs et la prévention du génocide, 2002*

**Maudit par ses richesses : à qui profite l'exploitation des ressources en République Démocratique du Congo ?**

### **3.5 Le conflit actuel dans l'Est**

Malgré les signes de progrès encourageants sur le plan politique, la situation dans l'Est de la RDC reste sombre. Les conflits locaux et régionaux toujours en cours continuent à saper les efforts nationaux pour instaurer la paix. La guerre ayant été fomentée par des « économistes prédateurs » - le conflit et le contrôle des ressources ont en effet toujours été inextricablement liés – une solution durable est liée à la reconnaissance des faits et à leur prise en compte dans les négociations pour la paix.

Le retrait des armées rwandaises et ougandaises a laissé un vide politique dans l'Est du pays. Les autorités rebelles contrôlent toujours la plupart des villes, les aéroports et les régions minières, avec pour conséquence une plus grande fragmentation politique et sociale. De nouveaux mouvements rebelles voient le jour, souvent pour récolter les bénéfices tirés des ressources naturelles, avec pour effet de venir compliquer une situation déjà confuse. Récemment, on a assisté à un renforcement des affrontements dans le sud Kivu, principalement autour des villes Uvira et Walungu. Il est également notable que le retrait des armées rwandaises et ougandaises n'est pas encore achevé dans l'Est.

Le pire du conflit depuis la signature des accords bilatéraux de 2002 et le retrait subséquent des armées étrangères s'est déroulé dans le Nord du Kivu, dans la nouvelle province d'Ituri (où il y aurait des gisements de coltan et d'autres minéraux). Les affrontements entre les ethnies Hema et Lendu ont entraîné la mort de plus de 55 000 personnes, et le déplacement de plus de 500 000 personnes (APPG All Party Parliamentary Group / Groupe parlementaire inter partis, 2003). La force armée des Nations Unies, la MONUC, s'est révélée complètement impuissante dans la prévention de ce conflit. Toutes les parties, aussi bien nationales qu'internationales, ont été accusées de soutenir, voir même de fournir des armes aux différentes factions. L'intervention récente d'une force armée multinationale en juin 2003, rassemblant des troupes anglaises et françaises, a de ce fait été déterminante.

### **3.6 La crise humanitaire**

Les pertes directement ou indirectement liées à la guerre du Congo depuis 1998 sont estimées à plus de 3 millions de morts (IRC [International Rescue Committee / Comité International de Secours], 2003).

Pour la plupart (90%), ces pertes ont eu lieu dans l'Est du pays, et sont dues à la malnutrition ou aux maladies découlant du déplacement de populations, qui fuyaient les affrontements. Les soldats des différentes factions engagées dans le conflit sont directement responsables des morts de plus de 200 000 personnes (Banque Mondiale, 2002).

Et on estime à 2,7 millions, soit 5% de la population totale, le nombre de personnes déplacées à cause des affrontements ; la plupart résidant dans l'Est du pays (OCHA United Nations Office for the Coordination of Humanitarian Affairs / Bureau des Nations Unies pour la coordination des Affaires humanitaires, 2003). Environ 18 millions de personnes n'ont accès à aucun service, et plus de 20 millions sont estimées vivre en situation d'urgence. (APPG, 2002).

## **RAPPORT CLE**

*Oxfam International, Save the Children, Christian Aid, 2001*

**Aucune perspective en vue : la tragédie humaine du conflit en République Démocratique du Congo**

### **3.7 L'économie**

Historiquement, l'extraction de cuivre, de cobalt, de diamants, d'or, de zinc et de pétrole représentait environ 75% des revenus extérieurs et près de 25% du PIB (Banque Mondiale, 2002). Pourtant, le déclin de la situation économique, commencé dans les années 70, s'est accru avec le conflit dans les années 90, pour aboutir à la disparition virtuelle de l'économie officielle au début de ce siècle.

Les mesures prises par le gouvernement en mai 2001 pour stabiliser la situation permettent de briser la spirale hyper inflationniste, passant de 630% fin 2000 à 8,8% l'année suivante. Ces mesures de stabilisation concernaient aussi la dépréciation monétaire et le taux de change. On souhaite que l'économie congolaise voie sa trajectoire déclinante prendre un virage radical, crédible et durable en 2003.

Les progrès considérables atteints par le gouvernement sont suivis d'engagements financiers importants de la part de la Banque Mondiale et du Fonds Monétaire International (FMI). Un crédit de restructuration de 450 millions de dollars est voté mi 2002 pour soutenir les réformes économiques, complété par un Programme Multisectoriel d'Urgence de Réhabilitation et de Reconstruction (PMURR) disposant d'un budget de 454 millions de dollars. Le PMURR fait partie d'un programme plus vaste de 1,74 milliards de dollars soutenu par de nombreux donateurs, visant à développer les infrastructures, la reconstruction (routes, approvisionnement en eau et en électricité, chemin de fer et transport aérien), l'agriculture et les services sociaux (Banque Mondiale, 2002). Mais ces prêts, s'ils sont très précieux, ne font qu'alourdir l'énorme dette extérieure du pays. L'allègement de cette dette sera donc un élément déterminant de la restructuration économique. L'IDA (International Development Association) a également versé une subvention de 44 millions de dollars (Ford, 2002).

La partition de facto du pays et l'impact de la guerre ont pour conséquence la disparition du commerce domestique entre les provinces. Le fleuve Congo jouera un rôle déterminant dans sa reprise, en ouvrant des routes commerciales, et en subvenant aux fournitures en eau et en

énergie, grâce à la production hydroélectrique. En ce sens, on n'insistera jamais assez sur l'importance d'un bon système de management environnemental du fleuve .

La production de pétrole est maintenant détenue par une compagnie pétrolière indépendante, la Perenco, et des licences de prospection ont été accordées à d'autres entreprises, comme Heritage Oil, pour explorer les ressources dans le Nord-Est du pays, plus précisément dans la région de l'Ituri. Malgré le fait qu'aucun gisement important n'ait été découvert à ce jour, on parle de prospections sauvages dans de vastes secteurs protégés et du rôle joué par les différentes factions armées dans la région, avec pour conséquence d'autres massacres et déplacements de populations.

## **RAPPORT CLE**

*Pole Institute* [Institut Interculturel dans la Région des Grands Lacs], 2003

### **Les sables mouvants : l'exploration pétrolière dans le Graben et le conflit congolais**

La Banque Mondiale reconnaît qu'il est déterminant de briser le cercle de la pauvreté et de la guerre, et comme le rappelait Emmanuel Mbi, Directeur du Département Afrique Sud Centrale et des Grands Lacs à la Banque Mondiale : « la fourniture précoce de *dividendes de paix*, sous la forme d'actions concrètes touchant directement les populations locales, est déterminante pour soutenir les efforts vers la paix » (Ford 2002).

Dès le début de la guerre actuelle, les entreprises étrangères réduisent leurs activités ou se retirent complètement, à cause de l'instabilité, du harcèlement gouvernemental et des restrictions. Le manque d'infrastructures (sur 145 000 km de routes, seuls 2 500 sont goudronnés), le contexte légal incertain, la corruption et le manque total de transparence de la politique gouvernementale rendent les investissements et la croissance impossibles.

Le fait d'attirer des investissements responsables constitue un formidable challenge, spécialement pour ce qui concerne les trois secteurs dans lesquels la RDC, a ou pourrait avoir, un avantage concurrentiel important, à savoir le secteur minier, l'exploitation agricole et forestière. Les nouvelles directives de la Banque Mondiale pour l'exploitation minière et forestière, et les investissements, sont à ce titre de la plus haute importance.

La gravité de la crise économique est difficile à cerner. Dans la plus grande partie du pays, et notamment dans l'Est, le conflit a entraîné la destruction ou le pillage des petits commerces, des exploitations agricoles, des récoltes et du bétail. La seule ressource disponible pour les populations reste le travail. De nombreux hommes et femmes travaillent de façon précaire dans les mines, souvent dans des conditions dangereuses proches de l'esclavage ou servent de porteurs aux soldats, la dernière solution étant la prostitution.

Le développement de l'agriculture n'a reçu que peu d'attention de la part du gouvernement, et encore moins de subventions, alors qu'elle représente la principale activité économique pour une majeure partie de la population. Tous les projets engagés ont pu l'être uniquement grâce au soutien financier des associations internationales et des ONG, mais leurs chances de succès ont été gravement grevées par les conditions sociopolitiques. Les populations déplacées ont laissé derrière elles des fermes abandonnées, et une surpopulation sur des terres médiocres, alors que la terre productive retournait à l'état de brousse (FAO / GIEWS, 2001). De vastes territoires autrefois fertiles, tels l'Ituri et les Kivu, sont maintenant laissés en friche.

L'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture (ONU AA / UN FAO) témoigne de l'arrêt des aides aux populations (2001). Oxfam estime à plus de 16 millions le nombre de personnes sous-alimentées. A Kinshasa, de plus en plus de gens ne font qu'un repas tous les deux ou trois jours. Dans les territoires de l'Est tenus par les rebelles, où se trouvent de nombreux camps de réfugiés, la situation est encore plus grave : le taux de malnutrition sévère chez les enfants de moins de cinq ans atteint 30% (2001).

### **3.8 Considérations humanitaires et droits de l'Homme**

Suite l'évolution - à la baisse - des moyens de subsistance, la structure sociale des communautés ethniques s'est modifiée. Dans l'Est plus spécialement, les déplacements de populations ont eu des effets terribles, l'unité du tissu social ayant gravement souffert de l'éclatement des familles nombreuses.

Le conflit a entraîné une dégradation des conditions de santé et d'éducation de la population, les écoles et les dispensaires ruraux ayant été pillés ou abandonnés. La plupart de ces structures étaient déjà sous dimensionnées à cause du manque de subventions gouvernementales, et dépendaient entièrement des églises, des grandes compagnies et des organisations non gouvernementales. Les armées d'occupation et les autorités rebelles ont encore aggravé la situation en imposant des impôts handicapants, sans faire aucun investissement en faveur de l'assistance sociale ou des infrastructures.

Les droits de l'Homme ont été gravement bafoués, spécialement dans la province de l'Est. Les affrontements ont donné lieu à l'enrôlement d'enfants soldats, aussi bien par les armées régulières que par les milices. Ils ont également résulté en une hausse vertigineuse de la violence sexuelle, avec de nombreux rapports sur des viols et des assassinats de femmes dans l'Est de la RDC, dans chaque camp. Des témoignages horribles sur ces violences généralisées et systématiques que sont l'esclavage sexuel, le viol en bandes, les mutilations génitales et les meurtres, commis sur des femmes et des fillettes âgées d'à peine cinq ans, ont été authentifiés.

Avec la disparition de tout système social, le système judiciaire s'est effondré et de tels crimes, perpétrés quotidiennement, restent impunis.

#### **RAPPORT CLE**

*Human Rights Watch, 2002*

#### **La guerre dans la guerre : violences sexuelles contre les femmes et les fillettes dans l'Est du Congo**

Le taux de mortalité maternelle n'est pas seulement lié au manque de soins médicaux ; selon les statistiques, les femmes enceintes ont deux à trois fois plus de chances de mourir de mort violente que les autres femmes, à cause du meurtre sélectif des futures mères (IRC, 2001 ; UN IRIN, 2001.b).

La violence sexuelle a dopé la montée déjà préoccupante du virus du SIDA dans le pays. Environ 10% de la population est estimée séropositive ou atteinte du SIDA, et au moins un million d'enfants sont orphelins à cause du SIDA (Oxfam et al, 2001).

L'absence de tout programme de vaccination systématique a participé à la résurgence de maladies pourtant maîtrisables, comme la rougeole, la coqueluche et la peste bubonique, mais

c'est toujours la malaria qui tue le plus. L'accès à une eau potable de bonne qualité étant limité dans le meilleur des cas à la moitié de la population, et dans le pire à une infime minorité, les cas de maladies liées à la mauvaise qualité de l'eau comme le choléra et la maladie du sommeil sont en hausse. Selon la Banque Mondiale, la fourniture d'une eau de bonne qualité et l'hygiène publique ne devraient devenir les priorités du gouvernement qu'à partir du moment où le produit intérieur brut atteindra les 2000 dollars - la RDC a encore un long chemin à parcourir (O'Neill, 1999). Au moins 18,5 millions de gens (plus de 30% de la population) ne sont pas en mesure d'obtenir des soins médicaux, à cause de la dégradation des hôpitaux, due au manque d'entretien, de médicaments et de personnel, ou à leur destruction au cours de la guerre. On compte 2 056 médecins pour une population de presque 50 millions de personnes ; parmi eux, 930 exercent à Kinshasa (Oxfam, 2001).

Au-delà de la souffrance immédiate et de la désintégration sociale, les implications à long terme pour le développement futur de la RDC sont nombreuses – comme le rappelle brutalement l'IRC : « il existe une déficience d'enfants », puisque 60% d'entre eux meurent avant leur cinquième anniversaire. Plusieurs milliers d'enfants vivent dans la rue, avec le risque de souffrir d'exploitation sexuelle. 40% des enfants ne peuvent pas aller à l'école, et s'ils survivent à ces dangers et aux crises, ils constitueront donc une force de travail analphabète et non qualifiée (IRC, 2001 ; Oxfam, 2001).

### 3.9 Les enfants soldats

#### **RAPPORT CLE**

*Human Rights Watch, 2001*

#### **République Démocratique du Congo - Recrues malgré eux : des enfants et des adultes enrôlés de force pour le service militaire dans le Nord Kivu**

Des enfants soldats âgés d'à peine huit ans ont été utilisés au cours des affrontements de 1996-1997 entre L'Alliance des Forces Démocratiques pour la Libération du Congo (AFDL) de Laurent Kabila et l'armée du Président Mobutu. Kabila a enrôlé des milliers de jeunes kadogos (terme swahili pour « les petits ») dans ses forces armées, où ils étaient entraînés par des soldats et des officiers congolais et rwandais. (HRW, 2001.b).

Après 1997, certains enfants continuèrent à servir dans les Forces Armées Congolaises (FAC) du gouvernement, alors que d'autres devenaient des enfants des rues. En mars 1998, le premier camp d'entraînement était créé spécialement pour coordonner le service militaire des kadogos. Près de 6000 jeunes, pour beaucoup des enfants des rues, furent alors enrôlés pour suivre un entraînement militaire, et on rapporte que nombre d'entre eux avaient été enlevés. Un sondage officieux mené en novembre 1998 auprès des troupes à Kinshasa révèle que 7% des soldats des FAC avaient moins de 13 ans. Les FAC continuèrent à enrôler des enfants de force et en 2001, un rapport dénonçait le fait que des enfants d'à peine 10 ans étaient toujours recrutés (CSUCS Coalition to Stop the Use of Child Soldiers / Coalition contre l'utilisation d'enfants soldats, 2001).

En 2000, un rapport des Nations Unies estimait qu'entre 15 et 30% des jeunes recrues en RDC étaient des mineurs de moins de 18 ans, un grand nombre ayant moins de douze ans (NU, 2000.a). On ne connaît pas le nombre exact d'enfants enrôlés par le gouvernement et les différentes factions armées. Toujours selon Nations Unies, on aurait compté plus de 60% de jeunes de moins de 18 ans parmi les 3000 soldats venant d'être recrutés au sein du camp d'entraînement du RCD-Goma, situé à Mushaki dans le Masisi (NU, 2001.a).

Cette pratique s'est étendue à tous les groupes armés impliqués dans le conflit. Les soldats ayant pris l'habitude d'enrôler les jeunes gens et les enfants sur les marchés locaux, ceux-ci sont désertés, avec pour conséquence la disparition progressive d'un commerce indispensable à la vie locale (HRW, 2001.a).

Les recrues étaient emmenées dans des camps d'entraînement militaire pour suivre une préparation au combat contre les troupes armées et leurs compatriotes civils. Les enfants soldats, tout d'abord utilisés comme coureurs, gardes du corps, porteurs ou espions, devenaient ensuite de vrais soldats capables d'utiliser une arme et de se battre.

*« Les enfants étaient entraînés à manipuler des armes et à tirer, et cela se terminait là. Certains enfants étaient même envoyés sur le champ de bataille sans arme. Ils devaient précéder les troupes du RCD et du RPA prêtes à se battre, pour faire diversion. On leur ordonnait de faire beaucoup de bruit, en tapant sur des troncs d'arbre par exemple. Lorsqu'ils arrivaient à distraire l'attention des troupes gouvernementales, c'est-à-dire quand ils détournaient les tirs gouvernementaux vers leurs unités désarmées, ces enfants connus sous le nom de Commando Kadogo ne pouvaient que tomber comme des mouches sous les tirs ennemis. Les troupes expérimentées n'avaient plus alors qu'à attaquer l'armée gouvernementale, distraite par le Commando Kadogo. » (HRW, 2001.b).*

En enrôlant des enfants et en les entraînant au combat, toutes les parties officielles ont violé la Convention de Genève et les Accords de Lusaka de 1999. Les Nations Unies se sont montrées très préoccupées par ce problème, et ont appelé toutes les forces armées à cesser immédiatement toute campagne de recrutement, de rapt, de déportation transfrontalière et d'utilisation abusive des enfants. Les Nations Unies ont également demandé que des mesures soient prises pour démobiliser, désarmer, libérer et réhabiliter tous ces enfants, avec leur soutien et celui d'autres organismes compétents (NU, 2000.b).

En février 2001, Le Conseil des Affaires Générales de l'Union européenne s'engageait également contre les violations répétées des droits de l'Homme en RDC, et contre le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats. Il demandait avec insistance à tous les belligérants d'arrêter immédiatement ces pratiques, et statuait sur le fait que l'Union Européenne puisse prendre des mesures appropriées contre ceux qui ne respecteraient pas leurs engagements vis-à-vis des lois internationales (UE, 2001).

En avril 2001, sous la pression internationale grandissante, le RCD-Goma décidait d'arrêter le recrutement d'enfants soldats et de démobiliser ceux déjà enrôlés dans ses troupes. Ils s'engageaient également à travailler avec l'ONU et d'autres organismes internationaux pour aider au retour de ces enfants dans leurs foyers. On raconte que le président du RCD-Goma se serait engagé personnellement à remettre 667 enfants à l'UNICEF. Pourtant, à la mi-avril, durant la cérémonie de clôture du programme d'entraînement à Mushaki, près de 1800 jeunes parmi les 3000 qui reçoivent un uniforme et une arme sont âgés seulement de 12 à 17 ans. Les officiers de haut rang des troupes rwandaises et du RCD-Goma sont présents à cette cérémonie. Des témoins relatent également l'arrivée d'enfants congolais au Rwanda le même mois, destinés à être entraînés dans des camps militaires (HRW, 2001.a).

En décembre 2001, le gouvernement annonçait son intention de démobiliser et de réintégrer socialement 2 à 3000 enfants soldats, « au titre du devoir moral et de l'investissement » (Agence France-Presse, 2001).

Malgré les efforts des Nations Unies et des organismes de soutien nationaux et internationaux pour faire cesser le recrutement d'enfants soldats, ces pratiques perdurent jusqu'à présent. Les armées régulières et rebelles enrôlent et arment des enfants d'à peine sept ou huit ans, pour maintenir ou gagner un territoire. Le 18 février 2003 à Bukavu, un des auteurs du rapport a vu un enfant soldat d'une dizaine d'années monter la garde pour Joseph Mudumbi, le Ministre des Affaires étrangères et de la Coopération du RCD-Goma. En 2003 dans la province d'Ituri, de nombreux témoignages rapportent un recrutement actif d'enfants soldats par chaque camp de ce conflit ethnique.

## ***4 La crise du coltan***

### **4.1 Extraction minière du coltan**

Coltan, terme spécifique à l'Afrique Centrale, est une abréviation pour columbium-tantalite, nom donné à un minerai contenant à la fois du niobium et du tantale. L'Est de la RDC, particulièrement les provinces du Kivu, est riche en coltan. On en trouve dans les parcs nationaux, comme dans la forêt ou les terres agricoles. La loi congolaise n'autorise le propriétaire d'un terrain à extraire des minerais qu'avec un permis. Néanmoins, celle-ci, comme la plupart des réglementations gouvernementales est facilement malmenée en temps de guerre.

En Afrique Centrale, le coltan se concentre dans les lits des rivières, les dépôts d'alluvions et les roches tendres, donc il est facilement extractible avec des pics et des pelles, bien que les pentes soient raides et les éboulements mortels fréquents. Les *creuseurs* ou *boulonneurs* (mineurs) creusent, lavent, séparent le coltan, puis le conditionnent.

Le gravier est tamisé à travers des mailles de 5 mm de diamètre et le sable tamisé est lavé dans une cuvette jusqu'à ce que ne restent que les particules de coltan, plus lourdes. Le sable est mesuré par unité de 200g (7 Oz), conditionné dans des sacs originellement utilisés pour la nourriture et transporté dans des sacs à dos fabriqués en lianes (Redmond, 2001).

Les *creuseurs* s'acquittent de taxes sous formes de cuillérées<sup>3</sup> de coltan auprès des militaires contrôlant la zone et du chef de la colline (autorité locale). Rémunérés, eux aussi, en coltan, les *porteurs* acheminent le minerai au centre de négoce la plus proche ou *comptoir* où le taux de tantale est calculé par analyse spectrométrique. Des *négociateurs* achètent le coltan. Mi-2001, on comptait 19 *comptoirs* ou *négociateurs* à Bukavu, payant entre 20 et 75 US\$ / livre de minerai contenant entre 10 et 20 % de tantale (Redmond, 2001 ; Zajtman, 2001). Aujourd'hui, la plupart sont, officiellement, fermés et remplacés par de nouveaux (Groupe d'Experts des Nations Unies 2002 ; APPG 2002).

Un *négociateur* avec un permis (qui peut coûter jusqu'à 40 000 US\$ par an d'après un rapport) gère un *comptoir* officiel et paye une taxe de 4 US\$ / kg (1,8 US\$ / livre) (Redmond, 2001). Beaucoup de *négociateurs* travaillent, donc, sans permis et passent le Coltan en fraude à Kigali par la route ou par les airs dans des avions cargo russes de type Antonov. La frontière avec le Rwanda est réputée pour être une passoire (Pitman, 2000). Officiellement, les

---

<sup>3</sup> Le Coltan est mesuré en cuillerée à dessert. Il en faut 4 pour remplir une boîte de lait condensé « le gosse ». Cette expression était la marque du lait en boîte. Elle est maintenant utilisée pour désigner le contenant (Redmond 2001).

autorités Rwandaises et les rebelles ont proscrit le trafic de coltan (Groupe d'Experts des Nations Unies 2002 ; APPG 2002).

A chaque étape de cette chaîne commerciale, le vendeur s'acquitte de taxes ou de pots de vins. Il n'est pas à l'abri d'un vol ou d'une confiscation de l'intégralité de ses stocks. Les *creuseurs* se font régulièrement attaquer de nuit par des bandits armés (Vick, 2001 ; Groupe d'experts des Nations Unies 2002 ; Amnesty International 2003). Les mines, elles mêmes, sont très dangereuses et des éboulements mortels y sont régulièrement rapportés. En janvier 2002, un incident a causé à lui seul, la mort de plus de 30 personnes. Le RCD-Goma a interrompu l'exploitation, mais poussé par le besoin, les mineurs continuent de risquer leur vie en travaillant à proximité (BBC, 2002).

La pénurie mondiale de tantale en 2000 a eu de profondes répercussions en RDC. Les mineurs sont passés de l'or au tantale, les fermiers des champs à la mine. Des jeunes entre 12 et 18 ans ont été enrôlés de force sous couvert d'« armée du développement », ainsi que des prisonniers Rwandais. L'exploitation massive des ressources naturelles, au sein des parcs nationaux a été initiée (APPG, 2002).

Cette sorte de Ruée vers l'Or était très lucrative. En décembre 2000, le RCD-Goma a accordé le monopole à la Société Minière des Grands Lacs (SOMIGL), afin de réguler le marché et maximiser les profits. D'après le Dr Adolphe Onusumba, un ancien dirigeant du RCD-Goma, le gouvernement rebelle a collecté en 2000, 1 million de US\$ grâce à l'exportation de 100 / 150 t de Coltan par mois à comparer avec les 200 000 US\$ obtenus grâce à la vente de diamants (Vick, 2001).

**Rapport de référence :**

*Pole institute / CREDAP, 2001*

**Le phénomène coltan : comment un métal rare a changé la vie des populations de la province du Nord Kivu à l'Est de République Démocratique du Congo.**

Le monopole a été aboli en avril 2001, en même temps que la publication d'un rapport du Groupe d'experts du Conseil de Sécurité des Nations Unies condamnant le commerce illégal en RDC. M. Onusumba a déclaré que le monopole avait été aboli à cause de l'augmentation de la contrebande (vraisemblablement pour éviter les bas prix et les taxes importantes pratiqués par la SOMIGL) et que cette baisse de revenu rendait « *la réalisation de l'objectif principal, c'est à dire sauver des vies, faire tourner les hôpitaux et apporter des traitements aux personnes nécessiteuses* » difficile (Jamboweb, 2001).

Les rapports successifs du Groupe d'experts du Conseil de Sécurité de l'ONU accusent les pays limitrophes, les forces rebelles et les multinationales privées de pillage et d'exploitation systématique et opportuniste des ressources naturelles de la RDC. Ils ont démontré sans équivoque que le cœur du conflit était l'accès, le contrôle et le commerce du coltan, des diamants, du cuivre, du cobalt et de l'or (2001 / 2002).

**Rapport de référence :**

*Nations Unies 2001, 2002*

**Rapport du Groupe d'Experts sur l'exploitation illégale des ressources naturelles ou autres formes de richesses dans la République Démocratique du Congo.**

La chute des prix du tantale après 2001 s'est accompagnée d'une baisse des exportations. La diminution du commerce illégal est vraisemblablement plus due à une volonté des fabricants de réduire leurs stocks coûteux qu'aux pressions résultants du rapport de l'ONU (Metal Pages, 2001.a).

La chute des prix du coltan a durement affecté le budget des forces d'occupation, des autorités rebelles et des milices armées (dont les Mai). En conséquence, l'économie locale doit faire face à une augmentation rétroactive des impôts et, ainsi que des tarifs douaniers. Le RDC-Goma a tellement besoin d'argent, qu'il a même commencé à imposer des droits de douane sur le matériel médical apporté par les ONG (UN, 2001.d).

Le faible coût de main d'œuvre et d'extraction du minerai expliquerait la poursuite de l'exploitation du coltan, malgré les conséquences en matière d'image, les annulations de commandes des grandes compagnies, un prix du marché bas et les menaces de sanctions (UN, 2002).

Partout, tout le monde nie acheter du coltan au Congo. Néanmoins, quelqu'un, quelque part, le fait.

#### **Rapport de référence :**

*International Peace Information Service, 2002*

**Soutien à l'économie de guerre en République Démocratique du Congo : les compagnies européennes et le commerce du coltan**

## **4.2 Le Coltan et la « viande de brousse »-une combinaison mortelle**

Alors que le prix du tantale s'élevait sur le marché international, l'extraction de coltan devint prioritaire sur celle de tous les autres minerais en République Démocratique du Congo.

Les réserves clés sont situées dans les limites des parcs nationaux dont le statut de site classé au patrimoine mondial de l'Unesco n'a pas été pris en considération. En décembre 2000, les agents des parcs nationaux qui contrôlaient juste 5 à 10% du parc national Kahuzi-Biega (KBNP) à l'extérieur de Bukavu signalaient que 3150 familles (plus de 10 000 personnes) s'étaient installées dans le parc (Astill and Mc Kie 2001 ; Pattison, 2001).

Les mineurs n'ont apporté aucun bétail. C'est ainsi que les besoins en nourriture du camp furent couverts par un groupe d'environ 300 chasseurs professionnels. Les parcs rangers signalent que les chasseurs tuaient les animaux sauvages, dits « viande de brousse » en se servant de Kalachnikov fournies par les armées rebelles qui contrôlaient les mines (Astill and Mc Kie 2001).

Il n'existe pas d'estimation sur le nombre de victimes animales, cependant l'on suspecte que l'intégralité des 3700 éléphants et la plupart des 8000 gorilles des terres basses de l'est (Gorille de Grauer) du KBNP ont été tués. Dans les terres hautes, toujours sous contrôle des gardes du parc, la totalité des 350 éléphants et la moitié de ses 258 gorilles ont disparu. Une indication de la situation pour les autres espèces a été fournie par un enquêteur indépendant dans le KBNP). Il signalait que les mineurs avaient mangé de l'éléphant, du gorille, du chimpanzé, du buffle et de l'antilope durant un an, mais que depuis mars 2001 ils consommaient des tortues, des oiseaux et des petits animaux. Alors que les expéditions de chasse duraient précédemment une journée, elles s'étendaient dorénavant sur une semaine et

étaient souvent infructueuses. Le trafic d'animaux avait presque stoppé du fait de la priorité accordée à la fourniture de viande (Redmond, 2001).

KBNP n'a pas été le seul parc envahi. 3 à 4000 mineurs de coltan s'installaient dans un autre site classé au patrimoine mondial de l'Unesco, la réserve sauvage d'Okapi (OWR), au nord-est de Kisangani, où ils installèrent des huttes, des marchés et des bars. Une chasse à grande échelle et indiscriminée s'en suivit à nouveau (Pattison, 2001). L'auteur n'a pu obtenir d'information sur l'impact de l'exploitation minière de coltan sur la viande du bush à l'extérieur des parcs.

Le pire des scénarios concerne le gorille de Grauer, qui ne vit qu'en RDC, et dont 86% de la population est située dans le parc KBNP : sa population a été réduite de 17000 à 2 ou 3000 en l'espace de 3 ans, soit une baisse de 80 à 90% (Bailey, 2000 ; Redmond, 2001).

#### **Rapport de référence :**

**Fondation européenne pour le gorille Diane Fossey & Fondation *Born Free*, 2001**

**L'explosion du coltan, l'effondrement du gorille.**

## ***5 Les options : l'interdire ou l'acheter***

### **5.1 Option 1 : Boycott du coltan d'Afrique Centrale**

#### ***5.1.1 Le problème posé***

Le Conseil de Sécurité des Nations Unies, dans son rapport de novembre 2001, a renouvelé son appel d'avril de la même année pour un moratoire bannissant l'achat et l'importation de produits précieux, incluant du coltan, ayant pour origine des régions contrôlées par les bandes armées rebelles.

Les Nations Unies ont exposé en détail le lien clairement établi entre la poursuite du conflit en RDC et l'exploitation des ressources minières. Etant donné les conditions d'anarchie connues dans lesquelles le coltan est extrait, l'interdiction peut être la seule manière d'écarter tout sentiment de culpabilité d'entreprise.

Comme le marché s'est de nouveau stabilisé et que la production en Australie ou d'ailleurs, a augmenté et s'est alignée sur la demande, les compagnies peuvent se permettre de proposer d'adhérer au boycott, comme si c'était la meilleure option, jusqu'à ce que la pénurie totale rende tentante encore une fois le tantale d'Afrique Centrale.

*Un projet de loi fut présenté en septembre 2001 à la Chambre des Représentants des Etats Unis pour prohiber momentanément les importations de coltan en provenance de certaines régions impliquées dans le conflit en RDC. Il y a donc déjà eu un précédent pour une interdiction (NU, 2001, d)*

Cela peut être l'option la plus acceptable pour l'opinion publique en tant que décision ne présentant aucune ambiguïté, et garantissant que le consommateur ne participe à aucune forme d'exploitation des gens ou du milieu naturel. Selon les mots d'un journaliste « *jusqu'à ce que je puisse être certain qu'aucun des composants de mon terminal ne vient d'Afrique, je serai hanté par ce sentiment de gêne de me promener avec une arme pour abattre un éléphant ou une baïonnette (Brady 2001) ».*

Un rapport fut publié en janvier 2002, représentant les points de vue de plus de trente ONGs européennes faisant du lobbying pour imposer un embargo temporaire. Les principales compagnies internationales utilisant les composants au tantale, telles que Alcatel, Compaq,

Dell, Ericsson, HP, IBM, Lucent, Motorola, Nokia, et Siemens, sont sommées de cesser immédiatement d'acheter des composants qui contiennent du tantale originaire du Congo et de ses voisins (IPIS 2002).

Le rapport d'octobre 2002 du Groupe d'Experts des Nations Unies donne le nom d'un grand nombre de compagnies qui violeraient les lignes directrices de l'OCDE. Ceci produisit une émotion considérable au sein de nombreuses compagnies et souligna le risque d'être associé à des activités d'affaires en RDC.

Le gouvernement d'unité de transition a encore à prouver sa capacité à diriger le pays. Il doit démontrer sa crédibilité internationale en termes d'éradication de la corruption et son engagement à rendre la justice. Des élections démocratiques ne se sont pas encore tenues. Jusqu'à ce que ces exigences de base soient remplies, le fait de s'engager commercialement et d'investir dans la production, maintient un haut niveau de risque.

### **5.1.2 La réalité**

**a) considérations structurelles :** les interdictions ne peuvent pas être instaurées par bribes ou de manière unilatérale. Toute action prise par le secteur privé, peut seulement être légitimée ou effective, si seulement elle fait partie d'une action concertée et coordonnée au plan international par les Nations Unies qui aborde les structures régionales fondamentales et non les problèmes de manière isolée.

Dans le premier rapport de 2001, le Groupe d'Experts des Nations Unies demanda l'interdiction. Dans le troisième rapport à la fin de 2002, il fut admis que l'interdiction n'était pas praticable et s'avérait inappropriée.

Le rapport du groupe parlementaire tous-partis du gouvernement du Royaume Uni, établit que les groupes militaires et politiques *«ont activé des réseaux officiels et officieux, dont certains sont impliqués depuis des décennies et de manière très répandue, dans une exploitation frauduleuse et illégale du coltan. Ces systèmes d'exploitation devraient être complètement démantelés, afin d'assurer la viabilité du processus de paix »* (2002).

Une interdiction ne peut être efficace qu'en tenant compte du contexte dans lequel se fait l'exploitation illégale. On rapporte qu'une compagnie opérant dans l'Est de la RDC, est obligée de payer une somme d'argent importante aux Autorités et aux autres factions en conflit, pour s'insérer dans l'économie locale. En plus de fournir aux groupes militaires des fonds pour acheter des armes, ce système n'est clairement pas tenable, et plus important, ne profite en rien au développement économique et social du pays (APPG 2002, Amnesty International 2003, Groupe d'Experts des Nations Unies 2002).

**b) Impact sur les populations :** *« Pour le peuple du Congo, il y a une seule chose, pire que d'être mineur dans le coltan, c'est de ne pas l'être... »*. Blaine Harden, correspondant du New York Times, décrit avec éloquence *« la curieuse qualité égalitaire »* d'une industrie qui emploie des artisans-mineurs qui ont besoin de peu d'équipement, ne sont pas employés par une multinationale, causent (à part la chasse au gibier) peu de dommage en termes environnementaux, et qui peuvent être exploités à coup sûr, mais qui peuvent gagner leur vie approximativement grâce à ce minerai (2001). Une série de rapports émanant d'ONGs a soutenu cet argument selon lequel les populations comptaient sur l'extraction minière artisanale pour assurer leur subsistance (quand d'autres domaines de l'activité économique se sont sérieusement réduits), et que la réglementation mieux que l'interdiction, est la seule façon d'avancer (ICG 2002, Amnesty International 2003, APPG 2002).

Il y a, depuis des décennies au Rwanda, une extraction minière de coltan, de petite taille, mais légitime. Celle-ci serait détruite par l'interdiction, du fait que les sources ne sont pas identifiables, réduisant alors ces mineurs à une extrême pauvreté, en les privant de leurs moyens de subsistance (Redmond 2001).

La misère résultant de l'application des sanctions affecte les membres les plus vulnérables de la société. La pression économique conduit les forces militaires irrégulières à accroître encore davantage leur parasitisme sur la population, du fait du travail forcé, du vol et des déplacements de population. L'interdiction peut restreindre les sources de revenus, causant une pauvreté chronique, la faim, la maladie et la mortalité (Thompon 2000).

Quand des revenus commerciaux sont supprimés et que les boycotts sont renforcés, la pauvreté s'accroît et la lutte pour prendre le contrôle des ressources peut s'intensifier. C'est pourquoi, loin de s'attaquer au problème, les sanctions peuvent exacerber la cause sous-jacente.

**c) Impact sur l'environnement :** en termes de protection de l'environnement, la question doit être de dire si oui ou non, une interdiction sur le tantale en Afrique Centrale, ferait une différence en ce qui concerne la chasse du gibier dans les forêts. La réponse est probablement non. Il y a de fortes chances pour que la contrebande continue, les mineurs continuent à travailler dans les mines, et les chasseurs de chasser. Même si l'extraction minière cessait ses activités, la chasse continuerait probablement, tant il s'agit à présent d'une activité rentable à elle seule...

**d) une responsabilité d'entreprise authentique ?** : se retirer de relations d'affaires est une mesure typiquement employée par le secteur privé pour créer une pression économique, afin de résoudre des problèmes ou pour protéger la réputation de l'entreprise. Dans une zone de conflit, une telle mesure est souvent prise pour éviter de financer, donc, de perpétuer le conflit.

Soutenir une interdiction calmerait une large fraction du public préoccupé qui a eu peu accès au fond de l'affaire... Mais, une prudence extrême devrait être exercée, afin de s'assurer que l'adoption de l'option la plus facile n'est pas un acte de « *lavage plus vert..* ». Tourner le dos à ce problème, pourrait constituer une abdication de la responsabilité d'entreprise.

*L'option la plus facile pour les compagnies peut être de se désengager totalement de situations conflictuelles, quoique dans certaines circonstances, une interdiction puisse ne pas avoir d'impact sur la population ou l'environnement dans la région. Cette interdiction peut ne pas faire beaucoup plus que de préserver la bonne conscience des entreprises et du public.*

*Affaires et investissements, emplois et salaires, formation et embauche sont indispensables pour la stabilité socio-économique et pour la construction de la prospérité future, et pourtant ces facteurs sont parmi les premiers à pâtir de la guerre quand justement les gens en ont le plus besoin, ils disparaissent souvent à cause des critiques des groupes de pression assez proches du siège des compagnies...*

## **5.2 Option 2 : réglementation de l'industrie du coltan en R D C**

### **5.2.1 Le problème : l'impact potentiel sur l'industrie du tantale**

La République Démocratique du Congo est une source précieuse de minerai pour les industries consommant le tantale. Comme l'essentiel de la production d'Australie et du

Canada est vendu d'avance à deux compagnies et que les exportations asiatiques ont pour effet de réduire ces productions en qualité et en quantité, le tantale d'Afrique est devenu, sur le long terme, d'une importance stratégique, spécialement pour les compagnies qui ne font pas partie du cercle fermé des oligopoles de fait.

Pour le moment, le tantale congolais est mis sur le marché pour satisfaire les besoins, ou alors, il arrive en flux imprévisibles de minerai à bas prix, qui distordent et faussent les transactions commerciales. *Des fils de Gwana* parlent au nom de la plupart des industriels, quand ils soulignent le besoin «*d'une coopération et d'une responsabilité partagée pour un marché efficace et ordonné, en termes d'approvisionnement et de prix*» (Lalor, 2001). Sauf si le tantale congolais est inclus dans le développement du marché, cela restera une carte imprévisible...

Bien que l'inclusion du tantale congolais ne puisse écarter des périodes de marché inflationniste, cela limitera certainement l'effondrement causé par l'afflux massif de minerai à bon marché, et de ce fait, adoucira les corrections du marché.

### ***5.2.2 Problèmes posés du fait de l'impact potentiel sur l'économie locale***

La pratique courante des achats relève de *l'exploitation*. Le tantale congolais agit comme un réservoir de secours pour le marché mondial, dans lequel on puise quand les approvisionneurs réguliers sont sous pression. Cela ne procure pas de sécurité pour les mineurs qui voudraient bénéficier de contrats à long terme à prix fixe, tels que l'Australie en jouit, au lieu du scénario courant du tout ou rien. «*Les contrats à long terme ont permis à Gwalia d'investir dans le développement de ressources de tantale à long terme*» (Lalor 2001)

Le projet de développement «Mines, Minéraux et Développement durable» (MMSD), du WBCSD, a publié un rapport sur la manière dont l'industrie extractive globale peut soutenir le développement des économies nationales. Il y a deux domaines clés à prendre en compte dans cette proposition : le management intérieur des ressources minières et la suppression des obstacles pour l'utilisation des revenus issus du minerai, en tant que catalyseur effectif pour le développement économique et social.

Avec le coltan en tant que minerai, et la guerre en tant qu'obstacle évident, une initiative entrepreneuriale réglementée pourrait être l'un des catalyseurs utilisés au Congo. Dans un cadre plus large de réhabilitation économique, les initiatives locales que pourraient représenter des succès rapides, sont vitales pour s'assurer que les communautés indigènes peuvent bénéficier de stabilité aussi vite que possible. En l'absence de tels bénéfices tangibles, les communautés sont hautement vulnérables, au point de régresser dans un cycle de pauvreté et d'exploitation.

**Rapport clé :**  
**Mines, Minerais et Développement Durable**  
**HED & WBCSD, 2002**

**Défricher de nouvelles terres...**

Le timing est crucial. En dépit de difficultés continuelles et significatives, la situation politique actuelle en RDC représente quand même des progrès... Il est absolument essentiel que la communauté internationale agisse rapidement pour soutenir la reconstruction de

l'infrastructure congolaise. Il faut faire attention que les fonds et l'expertise soient employés pour construire les potentialités et non la dépendance.

### **5.2.3 Le problème : l'impact potentiel sur la faune et la flore**

Le peuple congolais a aussi le droit à une source d'approvisionnement sérieuse qui ne réduise pas sa capacité à venir à utiliser la vie sauvage ni la forêt, pour générer des revenus tirés de l'écotourisme, de réserves de chasse, de la recherche et d'activités durables. La dépendance aujourd'hui vis-à-vis de la viande tirée de la forêt érode la possible contribution que la faune et la flore pourraient apporter demain.

Les parcs nationaux de la RDC sont une part précieuse et considérable de son héritage et de son avenir. Le plan à long terme pour réglementer l'extraction minière du coltan devrait contribuer à écarter progressivement des mineurs des principales zones de vie sauvage.

**Le Fond Mondial pour la Protection de la Nature (WWF) a développé une série de critères et d'indicateurs pour aider à prendre des décisions concernant la pertinence des activités de prospection, d'extraction, de transport, de traitement et de déploiement de puits de pétrole et d'autres mines dans un environnement sensible.** « L'arbre de décision » consiste en trois tamis : le premier dans la protection du statut, le second dans les menaces potentielles pour la biodiversité et l'environnement, sous le double aspect des sites et des paysages (industries en aval), le troisième dans les menaces potentielles qui fragilisent les communautés humaines.

WWF suggère qu'il n'y ait pas d'activité minière dans les lieux suivants :

- Les zones hautement protégées, incluant les sites classés *patrimoine mondial* par l'Unesco ;
- Les zones proposées pour la protection, avec en priorité, les régions de protection de l'environnement ;
- Les zones abritant les derniers exemples restant d'écosystèmes ou d'espèces, même si elles se trouvent à l'extérieur des zones protégées ;
- les lieux où les activités minières menaçant le bien-être des communautés incluant des communautés locales et des populations indigènes.

#### **Rapport clé**

***WWF International et WWF UK, 2002***

**Creuser ou non ?**

**Critères pour déterminer la pertinence ou l'acceptabilité des perspectives d'exploration, d'extraction et de transport, selon des perspectives écologiques et sociales.**

Il y a d'autres initiatives spécifiques prises par les agences de protection de l'environnement. Par exemple, le Fond Diane Fossey pour les Gorilles a tenu une conférence à Durban en juillet 2003 avec un groupe choisi d'acteurs qui font partie et travaillent dans le Parc National Kahuzi-Biega et ses environs. La conférence recommanda la diffusion et le renforcement du code minier national, de la législation sur l'extraction minière du coltan, et le soutien d'activités alternatives génératrices de revenus.

Afin d'exercer réellement sa responsabilité d'entreprise ainsi que sa responsabilité sociale, une entreprise dont l'activité a un impact potentiel sur les forêts et sur des zones protégées au Congo, doit affirmer son implication sur deux questions clé.

La première est de garantir que les droits des travailleurs sont respectés et que cela est étendu à ceux qui travaillent à tous les stades de la chaîne d'approvisionnement de la production pour les compagnies acheteuses de matières premières ou ayant subi de légères transformations. Cela doit inclure l'assurance que soit fournie de la nourriture adéquate aux travailleurs. Cependant, la politique doit consister à stimuler l'agriculture locale, plutôt que de la remplacer, à favoriser l'investissement, à soutenir plutôt que de réduire les fermes locales et à encourager l'indépendance pour l'avenir.

La seconde est de n'exercer aucune activité qui sape l'application de la législation existante qui prohibe la chasse d'espèces en danger, et qui assortit cette interdiction de contrôles intermittents indépendants.

La réglementation de l'industrie minière du coltan aiderait au retour de la loi et de l'ordre, et à la remise sur pied de patrouilles au sein du Parc National, ce qui faciliterait la mise en œuvre des deux exigences citées ci-dessus. Aucune initiative ne doit être prise en dehors du cadre existant du soutien national et international, à savoir, l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature, l'autorité légale protectrice de la zone.

#### ***5.2.4 L'analyse***

Malgré l'accord de paix officiel, l'Est reste en état d'instabilité et de conflit violent. Mener une activité économique dans les zones de combat est périlleux. La reconnaissance formelle par des organismes crédibles et un financement par des multinationales peuvent donner une légitimité à des factions militaires, qui recherchent de telles accointances, pour manipuler la vérité, faire de la propagande, identifier et réduire au silence les opposants, et empêcher les projets qui ne sont pas profitables (Thompson, 2000). Les entreprises qui essaient de travailler dans une zone de conflit finiront le plus souvent par payer des impôts, des pots de vin, et de l'argent pour leur protection à des troupes gouvernementales ou des forces rebelles, avec le risque que ce financement devienne suffisamment lucratif pour qu'il devienne lui-même un facteur de prolongation du conflit (Dowden, 2000).

La guerre comme « la poursuite de l'action politique par d'autres méthodes » a été redéfinie par David Keen comme « la poursuite de l'action économique par d'autres méthodes », ce qui reflète plus précisément la nature de nombreux conflits contemporains complexes (Keen, 1995). De telles guerres ne sont pas menées dans l'objectif de gagner une victoire morale ou politique, mais elles créent une situation qui permette à des groupes belligérants de réaliser des opérations criminelles sous couvert d'actes de guerre. Et dans les conflits de ce type, les motivations économiques peuvent réussir alors que les autres efforts d'intervention échouent.

Paul Collier, Directeur du Groupe de Développement et Recherche de la Banque Mondiale, confirme cette vision dans son analyse des causes économiques des guerres civiles. Quand la rébellion est focalisée sur le contrôle des ressources, les groupes rebelles peuvent être considérés comme des agents économiques rationnels, et sont susceptibles d'être sensibles aux incitations financières (Collier, 2000).

Des sanctions financières peuvent être contreproductives. Un embargo réussi fera monter le prix des importations dans le pays visé, créant les conditions pour faire émerger un marché noir. Au contraire, le soutien d'activités économiques par des incitations financières pourra accompagner les forces naturelles du marché, et sera mieux à même de dissuader le commerce opportuniste et de soutenir le maintien d'une économie équilibrée. Alors que des sanctions négatives provoquent des pertes, des incitations commerciales génèrent des bénéfices pour les deux parties de la transaction – une proposition classique gagnant-gagnant (Cortright, 1998).

Ce serait trop simple de suggérer qu'il y a une progression continue : guerre → développement économique → paix. Les liens de causalité ne peuvent pas toujours être établis. Même si la prospérité favorise la paix, la distribution inégale des nouvelles richesses ou l'échec à élever le niveau de vie et à créer des institutions alimenteront de nouveaux soulèvements et le retour à la guerre (Nelson, 2000). Mais il y a un lien.

Les belligérants ont besoin de financement par des personnes externes au conflit. Souvent, ces externes sont des « investisseurs » souhaitant un retour sur investissement à court terme et à fort profit en échange de leur soutien (Simillie et al, 2000). Par sa nature même, l'engagement fondé sur des motivations purement financières perpétuera le conflit au lieu de le résoudre.

Ici vient l'élément critique de cette proposition : la composante spéculative à court terme doit être supprimée. L'« investissement » doit être un peu plus élevé que le paiement d'un juste prix pour des biens légitimes, bien en vue sur le marché, de façon à neutraliser son exploitation.

Si cela est accompagné d'une obligation de faire appel à un investissement véritable en faveur des travailleurs locaux, de la protection environnementale et de projets de développement, cela peut procurer un élément de stabilité locale en soutien du processus de paix national. Pour que cela fonctionne, toutes les parties doivent avoir une part dans sa réussite (Maresca, 2000).

Nous devons transformer la stratégie de faire des affaires *à cause* de la guerre, en stratégie de faire des affaires *malgré* la guerre, et puis de faire des affaires *à la place de* la guerre (Hicks, 2002).

L'extraction minière artisanale et à petite échelle est souvent considérée par les gouvernements comme illégale, et des tentatives sont faites pour l'éradiquer par différentes méthodes. Dans de nombreux cas (comme ce mode de production ne rentre pas dans le cadre réglementaire habituel), ils le négligent simplement, laissant s'aggraver les impacts sociaux et environnementaux négatifs. Dans peu de cas seulement, cette forme de production a été encouragée et régulée avec succès (MMSD, 2002).

Le défi que pose la mise en place d'une production minière artisanale et à petite échelle légale et régulée en RDC ne doit pas être exagéré. Cependant, ce défi doit être relevé par un engagement et des ressources internationales le tantale est seulement un problème de minerai dans un problème plus vaste, qui nécessitera une initiative complète. Elle peut, cependant, être une base de départ viable.

### ***5.2.5 La réalité***

La RDC a souffert de décennies d'exploitation qui n'ont pas bénéficié à la plus grande partie de la population. Ces dernières années, la situation socio-économique de la population locale

s'est dégradée considérablement, conséquence de la compétition entre les groupes armés étrangers et nationaux. Le système politique et économique doit être réformé pour que les structures qui sous-tendent cette exploitation soient démantelées définitivement.

Si cela ne se fait pas, la population et l'environnement continueront à être détruits. Des détails évocateurs de ces souffrances, spécialement dans l'Est de la RDC, ont été dévoilés à l'opinion internationale depuis plus de trois ans. Les excuses pour ne pas agir disparaissent.

Il y a de très importants défis pour la communauté internationale, pas seulement les Nations Unies, les gouvernements occidentaux et africains, et la communauté des ONGs. Les entreprises privées doivent jouer un rôle clé en défiant les entreprises tout au long de la chaîne d'approvisionnement qui sont impliquées dans la production et le commerce de tantale de RDC. Elles doivent s'assurer qu'il existe une structure de régulation pour la production de tantale qui protège les droits de l'homme et l'environnement.

### **5.3 La proposition**

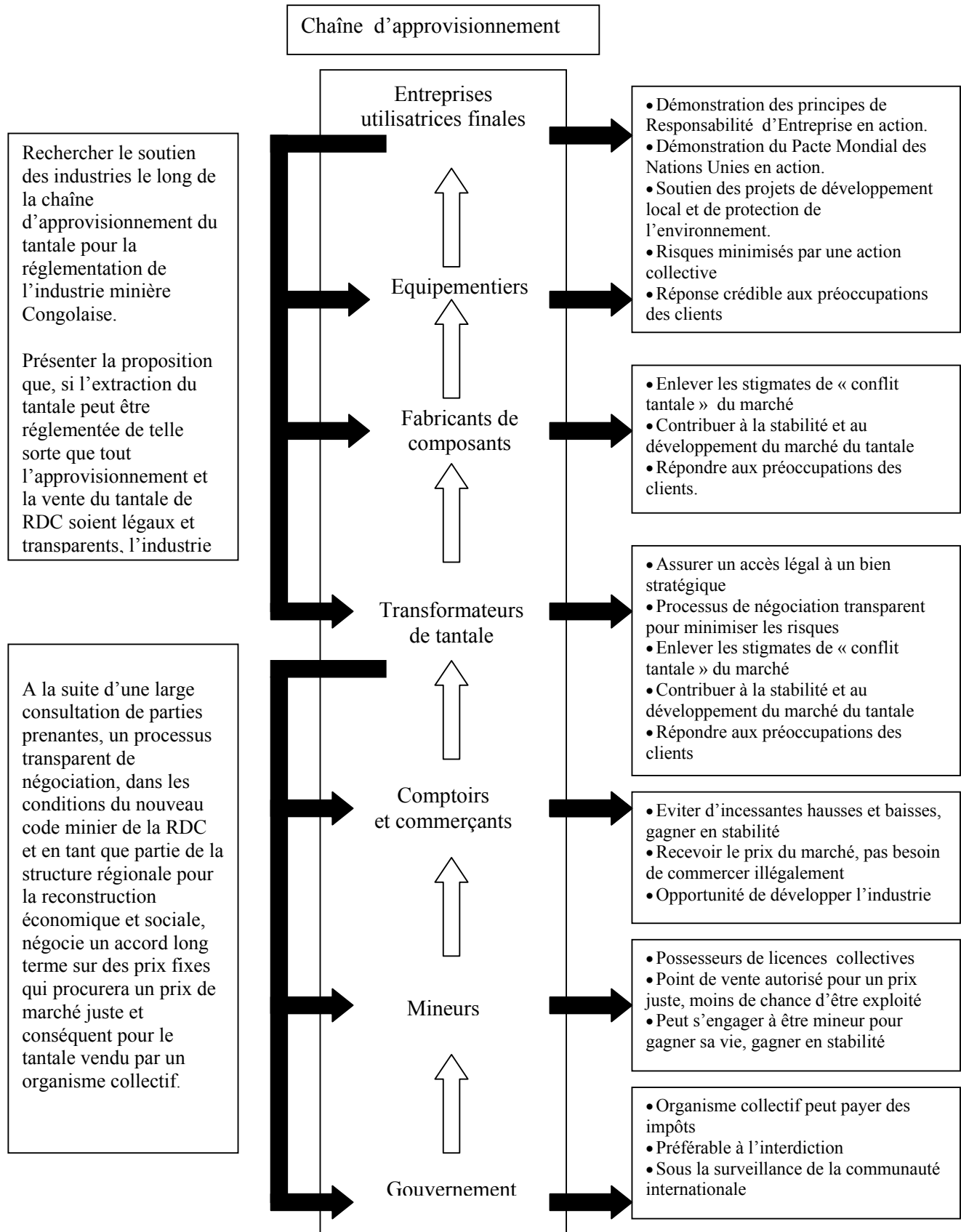
*Que les industries utilisatrices du tantale s'engagent à aider, et poussent d'autres participants de la chaîne de production du tantale, à s'engager à leur tour dans la création d'un marché du tantale, extrait dans des conditions socialement et environnementalement responsables.*

Ceci serait négocié en toute transparence avec un grand nombre de parties prenantes selon les termes du nouveau code des mines de la Banque Mondiale pour la RDC et avec une référence directe aux mécanismes des autres agences comprenant la Stratégie de Réduction de la Pauvreté, le processus DDRRR et les plans de reconstruction post conflit des grands lacs, et aussi des ONGs locales et internationales.

Ceci bénéficiera à toutes les parties parce que :

- une possibilité d'affaires politiquement neutre pour les artisans mineurs pourrait contribuer à la stabilité et à la prospérité de la région. Si le prix du marché est offert sur des places d'achat légitimement contrôlées, il n'y a alors aucun intérêt à vendre illégalement du tantale à un prix inférieur ;
- Exploiter et ignorer alternativement le tantale ne permet pas le développement d'une industrie en RDC. Un accord de commerce négocié avec transparence aiderait l'économie congolaise et générerait l'existence stable de communautés locales avec le redéveloppement de l'agriculture et d'autres activités économiques de soutien ;
- La paix civile est essentielle pour la reprise du maintien de la sécurité dans les parcs, de telle sorte que les organismes de protection de l'environnement puissent reprendre leurs recherches et les mesures contre le braconnage ;
- Les industries utilisatrices du tantale répondront aux préoccupations de leurs clients par une initiative commune innovante, proactive et de risque minimal en soutien des travaux des Nations Unies et de la Banque Mondiale ;
- Le tantale congolais est une ressource trop précieuse pour être utilisée comme expédient occasionnel. Il est de l'intérêt de l'industrie du tantale d'avoir accès à une offre légale et régulière, et de contribuer à la stabilité du marché international.

**Figure 5 : la chaîne d'approvisionnement : les actions et les bénéfices**



## **5.4 Engagement institutionnel supplémentaire**

### ***5.4.1 Nations Unies***

Le troisième rapport par le Groupe d'Experts du Conseil de Sécurité des Nations Unies sur l'exploitation des ressources dans la RDC a été le plus étudié et validé par d'autres jusqu'à ce jour. Il inclut les études de cas sur le tantale qui confirment que la demande de tantale congolais continue en raison du faible coût du travail d'extraction.

Les recommandations du groupe visent à la création d'un « dividende de la paix ». En d'autres termes, *« un ensemble d'accords ou d'initiatives sur la reconstruction et le développement durable sont nécessaires pour répondre à la dimension économique du processus de paix de Lusaka et donner des encouragements à continuer les progrès. Le premier ensemble d'initiatives pourrait viser la création d'emplois, la reconstruction des infrastructures et améliorer les conditions pour les populations locales, notamment dans les domaines de l'éducation, de la santé, de l'eau et du traitement des ordures. »*

Le rapport indique également que les réformes des secteurs de l'exploitation minière et forestière devraient inclure le réexamen de toutes les concessions et contrats signés pendant les deux guerres.

Une résolution adoptée durant le dialogue inter Congolais établissant une Commission spéciale pour examiner la validité des accords économiques et financiers, pourrait servir de structure à ce processus.

La communauté internationale, y compris la Banque Mondiale, la Corporation financière internationale et le Programme des Nations Unies pour le Développement devraient collaborer étroitement avec cette Commission et apporter une expertise et une assistance technique, dont une partie serait centrée sur l'apport d'investissement internationaux à long terme pour la réhabilitation des secteurs miniers et forestiers et la création de revenus durables.

Des mécanismes pour contrôler le commerce de commodités illégales comme le tantale, y compris le commerce d'espèces animales et végétales en voie de disparition sont aussi recommandés.

C'est une occasion idéale pour les industries utilisatrices de tantale de prouver leur engagement dans le travail des Nations Unies en soumettant à la réflexion une proposition.

Il a été demandé au Groupe d'Experts de continuer ses recherches, et un quatrième rapport doit être publié à l'automne 2003. Il comprendra des recommandations supplémentaires pour les entreprises, les gouvernements, et les agences pour les industries minières.

### ***5.4.2 Nouveau code minier pour la RDC***

Un nouveau code minier pour la RDC a été développé par le gouvernement de la RDC et la Banque Mondiale. Le nouveau code remplace le vieux système de telle sorte que désormais les droits d'exploration et d'extraction seront négociés au cas par cas, avec un système de licence qui procure une plus grande transparence. Les droits d'exploration seront accordés sur une base premier arrivé premier servi, aux demandeurs éligibles qui peuvent prouver qu'ils ont des ressources suffisantes. Contrairement au passé, le régime qui sera inauguré avec le

nouveau code donnera aux sociétés d'exploration et d'extraction une plus grande sécurité de titre. La législation proposée en RDC contient aussi les principes des codes miniers Tanzanien, Argentin, Péruvien, et Chilien, qui ont généré des bénéfices importants pour les secteurs miniers de ces pays (Zhuwakinyu, 2001).

La Banque Mondiale examinera la possibilité de financer des projets de formation pour permettre à la RDC de faire appliquer la nouvelle législation minière.

Avec l'établissement du Gouvernement d'Unité Nationale, la région du tantale relève maintenant de la juridiction du code, et l'application de ses principes à l'extraction artisanale et à petite échelle dans l'Est de la RDC est essentielle.

Le tantale devra être légalisé dans la nouvelle structure nationale. L'éloignement des considérations de court terme pour un développement vers le futur est inhérente à cette proposition.

### ***5.4.3 Les leçons qui peuvent être retenues de la régulation des diamants en Angola***

Afin de comprendre comment une industrie réglementée du tantale pourrait fonctionner, le schéma de certification du diamant en Angola a été étudié, il vise à assurer la traçabilité des diamants légaux et exclure les pierres précieuses illicites du commerce légal. Il est utile de noter les points principaux que l'expérience Angolaise identifie :

- L'importance d'amener les mineurs illégaux à rejoindre le système, en améliorant leurs conditions sociales et en contrôlant leurs activités ;
- L'attribution de licences et le contrôle des intermédiaires qui sinon constituent le maillon le plus faible de la chaîne d'approvisionnement éthique ;
- La capacité de rechercher et d'arrêter les trafiquants, ce qui est lié à la stabilité, à la volonté politique, la transparence et la reconnaissance collective des bénéfices pour la majorité du commerce légal, comparés aux impacts négatifs des sanctions ;
- Un contrôle efficace sur le terrain est une priorité claire pour la crédibilité du schéma de certification, même si sa mise en œuvre nécessite des mesures à relativement long terme. L'Angola devient un cas test pour la possibilité de mettre l'extraction et le commerce illicite sous contrôle, et si cela peut être réalisé en Angola, l'expérience sera reproductible ailleurs en Afrique.

**(Extraits du Conseil de Sécurité des Nations Unies.  
Rapport supplémentaire du Mécanisme de surveillance des sanctions contre l'UNITA.  
S/2001/966. 8 Octobre 2001.)**

## ***6 La position de la réponse de l'industrie : une approche théorique***

En prenant en considération les implications pratiques du soutien à une réglementation de l'extraction du coltan, plutôt qu'un soutien à une interdiction, cela vaut la peine de dépasser la situation particulière, pour adopter une vision moins concrète et plus théorique des options

possibles. Cela est utile, aussi, pour assurer une analyse exhaustive et dépassionnée, plutôt qu'une réaction de rejet.

## 6.1 La position des industries utilisatrices de tantale, au long de la chaîne d'approvisionnement

Aucun secteur ou industrie n'est responsable, à lui seul des atrocités commises par les exploitants du coltan.

Toutefois, faire le lien entre le coltan et les industries utilisatrices de tantale, en particulier l'industrie électronique – la cible privilégiée des médias, est une accusation facile, par le biais des associations, car l'industrie électronique est un consommateur majeur de condensateurs au tantale, qui sont le premier usage du tantale et parce que les produits comme les téléphones mobiles, les PDA et les appareils photo sont de petits équipements personnels, d'usage répandu, dans lesquels la plupart des gens peuvent se reconnaître et qui sont, comparativement, plus facilement abandonnés ou remplacés.

Il faut cependant reconnaître un certain degré de responsabilité.

Bien que le monde occidental ne doive pas être considéré comme directement responsable du conflit actuel dans la RDC, la communauté internationale l'a encouragé, même sans le vouloir, en achetant les « butins de guerre ».

Le fait que le coltan joue un rôle dans le conflit humain et dans la tragédie de la vie sauvage qui se joue quotidiennement, est indéniable.

La responsabilité du conflit et le risque associé aux activités dans les zones de conflit, peuvent être représentés sur une échelle, en fonction de la position d'une compagnie le long de sa chaîne d'approvisionnement (Nelson, 2000).

Si nous appliquons ceci au coltan, la responsabilité des industries utilisatrices de tantale, de la situation du terrain actuelle, est minimale.

Ceci confère une relative liberté de choix pour définir le niveau de réponse de ces industries – elles ne se sentent pas *obligées* de s'engager au niveau le plus fondamental, car elles ne sont pas impliquées à ce niveau là.

## 6.2 Sphères d'influence

Le monde des affaires dispose de trois sphères d'influence où il lui est possible de manifester son engagement dans la responsabilité sociale et environnementale d'entreprise (selon Nelson, 2000).

Le noyau central est la décision de s'engager dans la formulation d'une politique et l'établissement de liens institutionnels avec l'industrie ou les entités gouvernementales. Cela inclut la promotion de pratiques éthiques dans les affaires et d'une bonne gouvernance, ainsi que la contribution à la formulation de normes pour la performance sociale et environnementale. Ceci revient concrètement à établir « *ce que nous devrions faire* ».

La sphère suivante est liée aux activités propres de la compagnie et à la manifestation de ses idéaux et principes.

Ceci traite de l'activité coeur de métier et de la performance, tant sur le lieu de travail que dans l'environnement de marché. Cela implique la prise en compte et la responsabilité de la chaîne d'approvisionnement et le processus d'achat de la compagnie, les processus de production et de distribution des produits et services. On peut appeler approximativement ceci « *ce que nous pourrions faire* ».

Enfin, dans les compagnies qui ne se limitent pas à reconnaître et mettre en place les normes nécessaires pour leurs propres actions, la « responsabilité d'entreprise » prend le pas sur la politique, sur les pratiques et s'impose dans l'investissement sociétal.

Cela peut se montrer sous forme de philanthropie financière, dans le soutien en nature, en travaillant en partenariat et en aidant au développement du potentiel de la communauté, lors du développement des activités. Une telle compagnie démontre que son engagement est crédible – Elle « *fait* ».

### 6.3 Les niveaux stratégiques de l'engagement

Après avoir déterminé les domaines où l'activité peut exercer une influence, l'étape suivante de décision est de déterminer le degré d'engagement que la compagnie juge le mieux adapté.

**La conformité:** c'est le niveau de base, l'exigence minimale pour coller à la réglementation. Même si les gouvernements d'accueil et les autres compagnies échouent à mettre en oeuvre concrètement des normes acceptables, une compagnie responsable devrait comparer ses pratiques aux règles internationales et opérer d'une manière exemplaire.

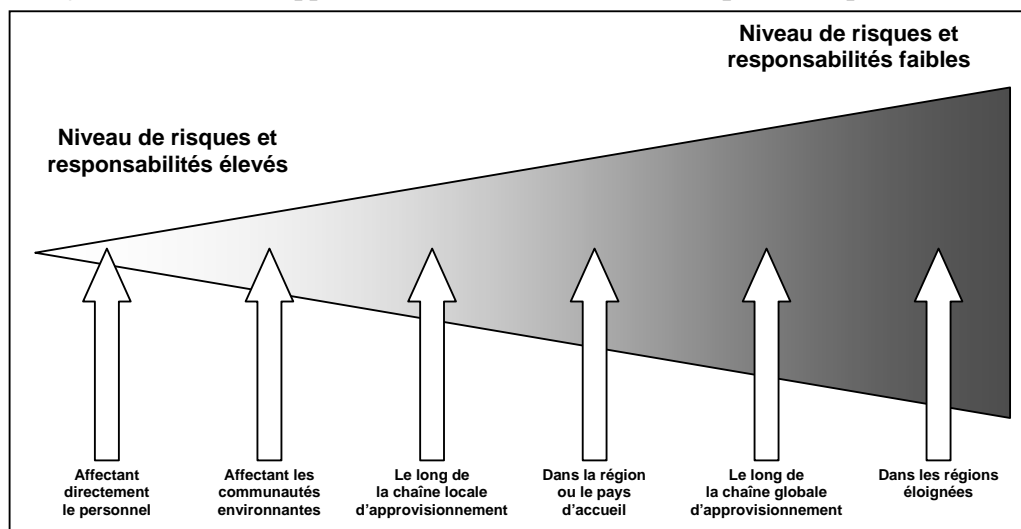
**Le risqué minimum:** au-delà de la conformité de base, les compagnies peuvent avoir un impact négatif significatif sur les plans socio-économique, politique et environnemental. L'analyse de ces impacts doit contribuer au développement de politiques destinées à minimiser les dommages qui peuvent résulter de l'activité.

**La création de valeur:** au delà de la conformité et des dommages minimaux, les compagnies peuvent, de manière proactive, créer une valeur sociétale positive. Les activités qui créent de la valeur incluent l'investissement sociétal innovant, le dialogue avec les parties prenantes et l'action collective.

Les compagnies peuvent agir à titre indépendant ou comme secteur industriel. L'objectif des actions peut être de garantir la conformité réglementaire de base, de minimiser les impacts sur l'environnement et, par là même les risques opérationnels, ou de créer de la valeur dans l'une ou l'autre, ou dans toutes ces sphères.

Il faut donner une importance particulière à une action commune. Non seulement cela répartit le risque encouru dans les activités et pour la réputation, mais cela produit un message plus fort en faveur des réformes et de l'action et cela retire l'élément de recherche du profit individuel, qui pourrait mettre en question la validité ou les motifs d'une compagnie isolée.

Figure 6. Chaîne d'approvisionnement : niveaux de risques et responsabilités



#### **6.4 Liste chronologique des actions entreprises par le GeSI (Global e-Sustainability Initiative), Vodafone et Fauna & Flora International en 2001-2003**

1. Des recherches ont été entamées par Vodafone et Fauna & Flora International (FFI) en novembre 2001, pour relever des faits concrets sur la situation et prendre en compte le rôle de l'industrie des télécommunications.
2. Le premier rapport a été soumis au GeSI en janvier 2002 et une présentation en a été faite aux membres à Paris en Avril. Tous les membres ont été d'accord pour que ce sujet soit présenté au Pacte Mondial (Global Compact), institution plus large de l'ONU.
3. Les résultats et les recommandations ont été présentés au Pacte Mondial en mai 2002, comme une composante de l'Initiative des Nations Unies pour l'Investissement dans les Pays les Moins Développés.
4. FFI a rencontré des représentants du Centre International d'Etude sur le Tantale et le Niobium, H.C.Stark, de l'UNESCO et du gouvernement Belge, à Bruxelles, pour discuter de différentes perspectives sur le sujet.
5. FFI a participé à une réunion à Nairobi en juillet 2002 avec des organisations importantes sur la protection de l'environnement, composantes du groupe de l'UNESCO/UNF sur les Sites du Patrimoine Mondial en Crise, dans l'Est de la RDC, pour s'assurer que les recommandations sont compatibles avec le cadre général des priorités de la protection de l'environnement, pour la région.
6. FFI a rencontré le Groupe d'Experts à Nairobi, également en juillet 2002, pour s'assurer que les recommandations pour une initiative de réglementation de l'extraction du coltan, étaient compatibles avec la vision du groupe sur les priorités de la reconstruction.
7. FFI a rejoint le « Groupe Parlementaire Tous Partis » (APPG) au Royaume Uni, pour contribuer au développement des recherches et recommandations pour le gouvernement britannique et pour s'assurer que les aspects environnementaux sont pris en compte dans la planification politique et sociale. On a considéré qu'il était très important que les idées présentées dans ce document soient exposées aux principales organisations humanitaires qui conseillent l'APPG, car les activités de protection de l'environnement ne peuvent pas être dissociées des questions humanitaires.
8. A travers l'APPG, FFI a engagé un dialogue sur l'exploitation des ressources dans la RDC et présenté les propositions à Amnesty International, Christian Aid, Global Witness, Human Rights Watch, International Crisis Group, Oxfam, Save the Children and Warchild.
9. La proposition pour une extraction réglementée soutenant l'investissement dans la paix en RDC, a été présentée par FFI à une Table ronde des Chefs d'Etats sur l'Initiative du Pacte Mondial pour l'Investissement dans les Pays les Moins développés, en septembre 2002. Etaient présents 6 Chefs d'Etat (Algérie, Canada, France, Nigeria, Sénégal et Royaume Uni) et les représentants principaux des institutions des Nations Unies (incluant le Secrétaire Général Kofi Annan, Mark Malloch, Directeur du PNUD et le Haut Commissaire pour les droits de l'Homme, Mary Robinson), ainsi que d'autres ONG et PDG d'entreprises.

10. FFI s'est rendu à Kinshasa en octobre 2002, pour mener des discussions avec des acteurs congolais de première importance pour cette initiative, incluant :

- le Directeur du Fond social du Président pour la RDC
- le Ministre des Mines et Hydrocarbures de l'époque
- le Ministre de la Forêt du tourisme et de l'Environnement
- le Directeur de l'Institut Congolais pour la Conservation de la Nature
- le Ministre de l'Industrie de l'époque
- la Fédération Entreprise Congolaise

Comme résultat de cette visite, FFI a assuré un accord de principe du Ministère des Mines et Hydrocarbures, pour entrer dans une phase de dialogue, afin de déterminer comment les considérations sur la biodiversité pourraient être introduites dans l'attribution et le pilotage des concessions minières.

11. En novembre 2002, FFI a tenu des réunions avec le Foreign and Commonwealth Office, pour proposer que cette initiative reçoive le soutien du gouvernement du Royaume Uni.

12. En décembre 2002, FFI a participé à la Réunion des Donateurs pour la RDC de la Banque Mondiale, à Paris, au cours de laquelle FFI a rencontré les Ministres par intérim des Mines et Hydrocarbures et de la Forêt, du Tourisme et de l'Environnement. Il a été admis, cependant que de nouvelles nominations ministérielles devraient avoir lieu sous le gouvernement unitaire de transition, et en conséquence ce fut un dialogue de courtoisie, plutôt qu'une nouvelle étape d'engagement.

13. En décembre 2002, FFI a discuté avec le Responsable de l'Unité Minière de la Banque Mondiale, les possibilités pour une initiative sur le coltan de servir de projet pilote pour le nouveau Code Minier dans l'Est de la RDC.

14. En décembre 2002, aussi, FFI a fait une présentation lors d'une réunion de l'Unité pour la Prévention des Conflits et de la Restructuration de la Banque Mondiale, sur l'exploitation des ressources naturelles et l'économie de guerre, qui a inclus des institutions de ONU, OCDE, des ONG et d'autres groupes de spécialistes.

15. Le principe de la création de liens entre les organisations de protection de l'environnement qui travaillent en RDC, le gouvernement et le secteur privé a été approuvé par la coordination UNESCO/UNF et le développement de projet a débuté en décembre 2002 par la connexion avec des travaux en cours sur la gestion des ressources naturelles et les « commissions locales de pacification » dans l'Est de la RDC.

16. FFI a tenu des réunions et a présenté la proposition au Département du Développement International, incluant la Secrétaire d'Etat d'alors, Clare Short. En février 2003 FFI a participé à une plate-forme avec Mme Short pour discuter de la politique du Royaume Uni sur la RDC et pour promouvoir la nécessité d'un investissement dans le soutien à une gestion responsable et durable des ressources naturelles. La volonté des membres du GeSI, de s'engager dans la définition d'une politique a été soulignée.

17. Vodafone a présenté le sujet lors d'un atelier sur la gestion de la chaîne d'approvisionnement, en février 2003, afin de sensibiliser et encourager l'engagement au-delà de la participation au GeSI.

18. L'initiative doit figurer comme étude de cas dans une prochaine publication de la Corporation de la Finance Internationale, sur les entreprises qui gèrent leur impact sur la biodiversité.

## **7 Conclusions et recommandations**

1. Toutes les industries utilisatrices de tantale devraient reconnaître qu'il y a sans aucun doute un lien direct entre l'exploitation illégale du coltan et le conflit en RDC.

2. Les entreprises utilisatrices de tantale, à titre individuel ou collectif, devraient déterminer le niveau de réponse au problème de l'extraction du coltan qui soit le plus approprié et réalisable.

*2a. Toutes les industries utilisatrices portent une part de responsabilité, même faible, dans cette situation.*

*2b. Le problème persistera tant que l'on fera commerce de coltan congolais.*

*2c. Les démentis de tout achat sont dans la plupart des cas impossibles à prouver.*

*2d. Les Nations Unies cherchent des manières de résoudre la crise et seront réceptives à toute proposition.*

3. Plutôt qu'être une menace, la crise du coltan peut être vue comme une chance d'aborder un sujet complexe en utilisant une approche innovante, qui peut devenir une démonstration exemplaire de responsabilité collective d'entreprise. Les industries utilisatrices de tantale peuvent se servir de :

*3a. leur influence, tout au long de la chaîne d'approvisionnement pour soit respecter un embargo, soit défendre l'examen du potentiel d'une industrie réglementée du coltan*

*3b. la pression entre pairs*

*3c. le soutien politique*

*3d. leurs moyens financiers pour soutenir le développement local et la protection de l'environnement dans le cadre d'un programme plus important d'investissements pour la stabilité et le développement.*

4. L'élément le plus critique maintenant est le calendrier. Alors qu'il était impossible d'engager des activités au-delà du dialogue sous les conditions politiques précédentes, le soutien pour le processus de reconstruction congolais sous l'égide du Gouvernement d'Unité Nationale est maintenant opportun et urgent. A cet effet, nous proposons :

*4a. qu'une organisation internationale appropriée soutenant une approche partenariale de la responsabilité d'entreprise, par exemple le Pacte Mondial des Nations Unies, diffuse largement ce rapport aux industries utilisatrices de tantale et autres institutions pertinentes, et organise une réunion pour obtenir un soutien plus large à cette initiative,*

*4b. qu'à cette réunion, un groupe multi parties soit constitué pour faire progresser cette initiative,*

*4c. que ce groupe soit composé de représentants du Gouvernement de la RDC, de la société civile, d'ONGs, du secteur privé et d'institutions internationales comme la Banque Mondiale (unité des activités minières et le directeur pays pour la RDC),*

*4d. que le groupe devrait être en relation directe avec les ministères du commerce et du développement pour les informer de cette initiative.*

*4e. que ce groupe corresponde aussi directement avec les Ministères du Commerce et du Développement des gouvernements pour les informer sur l'initiative*